PROVINCE DE QUEBEC

DEPARTEMENT DES TERRES ET FORETS

RAPPORT

— DU —

Ministre des Terres et Forêts

- DE LA -

PROVINCE DE QUEBEC

Pour les douze mois expirés le 30 juin 1920

Imprimé par ordre de la Législature



QUÉBEC

Imprimé par la Compagnie de Publication "Le Soleil"

ERRATA

On doit tenir compte des corrections ci-dessous, nécessitées par des erreurs typographiques :

Seizième ligne, page 111, lisez 7,514,518 1/8 au lieu de 6,330,751. Vingtième ligne, page 111, lisez 7,880,177 1/8 au lieu de 6,696 410. Vingt-troisième ligne, page 111, lisez 7,682,767 1/8 au lieu de 6,499,000

Appendice no 6, page 15, dans colonne "superficie totale des terres divisées et disponibles", pour 1918-19, lisez 7,514,518 % au lieu de 6,330,751 % et, pour 1919-20, lisez 7,682,767 % au lieu de 6,499,000 ½.

Appendice no 6, page 16, lisez : $7.514.518 \frac{1}{8}$ au lieu de 6.330.751 ; $7.880.177 \frac{1}{8}$ au lieu de 6.696.410 ; $7.682.767 \frac{1}{8}$ au lieu de 6.499.000.

DU

MINISTRE DES TERRES ET FORÊTS

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC

POUR LES DOUZE MOIS EXPIRÉS LE 30 JUIN 1920.

Au Très Honorable Sir Charles Fitzpatrick,

Chevalier, Lieutenant-Couverneur de la Province de Québec.

Qu'il Plaise à Votre Honneur:

Conformément aux dispositions de la loi, je soumets, pour l'information de Votre Honneur, de l'Honorable Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative, le rapport de l'administration du Département des terres et forêts, pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 1920.

TERRES PUBLIQUES

Le 30 juin 1919, les terres subdivisées et disponibles comprenaient une étendue de 6,330,751 acres.

Depuis cette époque au 30 juin dernier, une étendue de 157,682 acres de terrain a été subdivisée; 120,761 acres sont redevenues la propriété de la Couronne par révocation ou rétrocession de ventes, 87,216 acres ont été acquises par échannge faisant un total de 6,696,410 acres subdivisées en lots disponibles.

De ce total, 197,410 acres ont été concédées pour fins agricoles, industrielles, etc., laissant, au 30 juin 1920, une superficie de 6,499,000 acres, divisée en lots de ferme disponibles.

La recette provenant de ces concessions et des arrérages, ainsi que des Biens des Jésuites et de la Seigneurie de Lauzon, s'est élevée à la somme de \$146,398.21.

SERVICE HYDRAULIQUE

Les revenus provenant de la vente ou de la location de lots de grève de pouvoirs hydrauliques et des Seigneuries du Domaine de la Couronne ont rapporté la somme de \$265,023.95.

BOIS ET FORETS

Les revenus provenant de ce chef se subdivisent comme suit :

Rentes foncières, \$439,232.25; droits de coupe sur limites affermées, \$1,757,862.59; amendes pour infractions aux règlements et intérêts accrus, \$66,247.72; primes de transferts, \$33,512.000; primes sur affermage de coupe de bois, \$307,601.70, formant un total de \$2,604,-456.26.

DIVERS

\$10,360.59, ont été crédités à l'item "Comptes en Suspens"; \$645.00 ont été payés comme honoraires par les candidats aux examens des mesureurs de bois; \$2,280.90 ont été perçus comme provenant de biens en déshérence, et \$4,422.11 proviennent de diverses sources.

RÉSUMÉ

La recette totale s'élève donc à la somme de \$3,033,587.02.

Nous avons encore le plaisir, cette année, de déclarer que nos recettes sont les plus élevées que le Département ait jamais enregistrées depuis la Confédération.

Le Service Hydraulique, le Service Forestier et notre système de protection des forêts continuent à nous donner des résultats très effectifs.

Respectueusement soumis,

Honoré Mercier.

Québec, 10 janvier 1921.

INDEX DES APPENDICES

No	P.A.	AGE
1. 2.	Liste des officiers et commis du Département des Terres et Forêts pendant l'année fiscale 1919-1920. Liste des agents des terres et des bois de la Couronne pendant les douze mois expirés	5
3.	le 30 juin 1920	10
5.	Etat donnant le nombre d'acres vendues, ainsi que les sommes perçues par vente et autrement, à compte des terres de la Couronne, pendant les douze mois expirés le 30 juin 1920.	
6.	Tableau de la superficie (en acres) des terres vendues, de terress octroyées gratuitement, du territoire divisé en lots de ferme et des terres retournées à la Couronne après révocation des ventes, du 1er juillet 1867 au 30 juin 1920	13
7.	Tableau relatif aux terres octroyées par les Lettres-Patentes, du 1er juillet 1916 au 30 juin 1920, donnant la superficie totale des terres de la Couronne aliénées	
	Tableau relatif aux lots de grève et en eau profonde concédés sous forme de bail, du 1er juillet 1919 au 30 juin 1920	17
	époque à laquelle l'on a commencé à exiger la preuve de l'accomplissement des conditions d'établissement	18
	le 30 juin 1920. Etat des dépenses du Département des Terres et Forêts, pour les douze mois expirés le 30 juin 1920.	20
12.	Tableau relatif à la loi concernant les pères et mères de 12 enfants	22
	BOIS ET FORETS	
13. 14.	Rapport de GC. Piché, concernant le Service Forestier	23 27
15.	Etat du bois manufacturé sur les terres de la Couronne durant les douze mois terminés le 30 juin 1919, et des sommes perçues pour droit de coupe, rente	27a
	Etat comparatif des sommes perçues chaque année depuis 1867, pour droit de coupe de bois, rentes foncières, affermages de coupe de bois, etc	28
.,	mesureurs de bois depuis la publication du dernier rapport	30
	ARPENTAGES	
18. 19.	Rapport concernant les arpentages en 1919-1920 par JE. Girard, Surt Etat des dépenses encourues pour le service des arpentages depuis la date de la	34
	Confédération jusqu'au 30 juin 1920	80 82 83
	Temblors and in Continuous an Bookraham an Annous	-55

RAPPORTS D'ARPENTEURS

SERVICE HYDRAULIQUE

No	S PAG	GES
22.	Rapport concernant le Service Hydraulique, par Art. Amos, chef du service hydraulique	85
	DIVERS	
23.	Tableau indiquant le nombre de ventes de lots opérées dans chaque agence de la province du 1er juillet 1919 au 30 juin 1920	92

APPENDICES

AU RAPPORT DU

MINISTRE DES TERRES ET FORETS

POUR LES

DOUZE MOIS EXPIRÉS LE 30 JUIN 1920

APPENDICE No 1

LISTE des officiers et commis du Département des Terres et Forêts, pour l'année se terminant le 30 juin 1920.

Noms	Fonction
Hon. Jules Allard	Ministre du 1er juillet au 1er septembre 1919.
Hon. Honoré Mercier	" 1er septembre 1919 au 30 juin 1920.
ElzMiville Dechène	Sous-Ministre.
Jean Bouffard	Officier-en-loi.
Ulric Barthe	Publiciste du Dept.
FX. Lemieux	Secrétaire-particulies,
ARPENTAGE:	
JE. Girard	Surintendant et Inspecteur des Arpentages.
D. W. Mill	Assistant-Surt. et "
Frs. Kéroack	Comptable, Branche des Arpentages.
FX. Fafard	Arpenteur.
CA. Bourget	"
Pat. O'Sullivan	"
Gustave Rinfret	Géographe et Dessinateur en chef.
AM. Taché	Dessinateur.
Art. Dorval	"
JC. Michaud	"
A. Montminy	"
CF. Chartré	"
Ovide Racine	
Cléophas Brodrigue	"
Edm. Patry	**
HO. Fortier	Commis.
Alb. Graveline	
Roméo Faguy	
SERVICE HYDRAULIQUE:	
Arthur Amos	Ingénieur-en-chef du service hydraulique.
AB. Normandin	Assistant-Ingé. "
L-A. Dubreuil	Ing. "

APPENDICE No 1.—Suite

LISTE des officiers et commis du Département des Terres et Forêts, pour l'année se terminant le 30 juin 1920.

Noms	Fonction				
Henri Talbot	Dessinateur du service hydraulique.				
JE. Beauchamp	Registraire et comptable Serv. Hy,				
AP. Gosselin	Stenographe, Serv. Hy.				
Comptabilité :					
JH. Boisvert	Comptable en chef du Département.				
JR. Wright	Assistant-compt.				
Jos. Patry	Commis. "				
Geo. Beaulac					
Bois et Forêts :					
Paul Blouin	Surintendant des Bois et Forêts. (Décédé le 3 janvier 1920.)				
Wm. Delaney	Assistantsurt. "				
PR. Plamondon	Comptable " "				
WH. Hatch	Commis " "				
GC. Piché	Chef du Service-Forestier et Prot. des Forêts				
Avila Bédard	Assistant "				
Théo. Giroux	Comptable "				
JA. Dion	Commis "				
ML. Grégoire	Sténographe et Dactylographe.(Retiré du service 1 janv. 1920)				
Ls. Guenette					
Protection des Forêts:					
B. L. O'Hara	Assistant-surt., Prot. Forets				
Napoléon Lemay	Archiviste "				
Raoul Lemay	Commis "				
Branche des Ventes:					
CO. Lavoie	Surintendant, Branche des Ventes.				
CE. Bernier	Assistant-surint. "				
Eugène Rouillard	Secrétaire "				
Henri Boivin	Officier-spécial en loi "				

APPENDICE No 1-Suite

LISTE des officiers et commis du Département des Terres et Forêts, pour l'année se terminant le 30 juin 1920.

Noms		Fonction	
Jos. Grenier	Assistant-surintendant.	Br. Ventes	Section Ouest.
C. M. Pike	Comptable	**	**
JA. Mercier	Commis	**	**
BA. Turner	"	**	**
JP. Bolduc		44	44
JA. Fugère	"	"	**
LU. Bélanger	j "	"	**
JO. Laferrière	Sténographe et dactylogra	phe "	"
JM. Gingras	Assistant-surintendant		Section Est.
Fénélon Lachaine	Comptable	"	**
Alf. Verreault	Assistant-comptable	"	••
K. G. Fraser	Commis	"	: *
Henri Arcand	"	**	
LJ. Turgeon	"	"	**
JA. Gauthier	"	"	• •
Hector Charland	"	44	46
JV. Auger	"	44	46
AE. Pouliot	" et dactylographe	44	46
Roméo Graveline	"	44	44
JL. Lassonde	" Officier des Biens des .	Jésuites "	**
REGISTREMENT:			
JE. Samson	Régistraire		
JA. Lapointe	Assistant-régistraire.		
Amédée Forgues	Commis.		
Em. Clavet	Gardien de la papeterie.		
)	•		
ESSAGERS :			
Charles Côté	Messager et concierge.		

APPENDICE No 1.—Suite

Liste des officiers et commis du Département des Terres et Forêts, pour l'année se terminant le 30 juin 1920.

Noms	Fonction	
Alf. Lacasse	Messager.	
O. Fiset		
Onésime Beaulieu		
Léo Dupuis		•
Abel Lavoie		
Phil. Turgeon		
Jos. Laliberté		
Wilfrid Beaulieu		
Hector Allard		

Elz.-Miville Dechêne,

Sous-Ministre.

J.-H. Boisvert,

Comptable.

Département des Terres et Forêts, Québec, 30 juin 1920.

APPENDICE No 2.

Liste des agents des terres et des bois de la Couronne, pendant l'année fiscale 1919–1920.

			1		<u> </u>		
Agence	Nom de l'agent	Résidence	Traitement	Commission	Délœursés	Date de la nomination	REMARQUES
			\$ cts.	\$ cts.			
Abitibi	Hector Authier	Amos	1,300.00	2,146.65	4,464.35	5 février 1912.	
Arthabaska	F. X. Lemieux	Arthabaska	800.00	724.48	287.11	30 mars 1908.	
Bonaventure-Est	Pitre Bourdages	New-Carlisle	800.00	21.14	236,26	20 février 1915.	
do Ouest	W. H. Clapperton	Maria	600.00	43.33	84.79	4 novembre 1905.	
Chaudière	Nap. Mathieu	Beauceville	600.00	155.55	260.67	6 novembre 1914.	
" Est	J. A. Ouellet	Ste-Germaine	750.00	110.53	130.79	16 janvier 1911.	
Côte-Nord	A. E. Joneas	Natashquan	1,100.00		1,500.43	18 avril 1912.	
Coulonge-Est	Alex. Pitt	Campbell's Bay :	600.00	215.20	205.01	6 février 1914.	
do Ouest	Alb. Guay	Ville-Marie	700.00	135.21	567.81	1 juillet 1915.	
Gaspé, Centre	John Carter	Bassin de Gaspé	400.00	15.54	66.27	12 avril 1892.	
do Ouest	Léon Côté	Cap-Chat	750.00	11.36	112.00	27 ուռi 1919.	j
do Est	Mde JA. L'Espérance	Percé	600.00	2.73	212.90	Agt. temporaire.	

APPENDICE No 2—Suite

Liste des agents des terres et des bois de la Couronne, pendant l'année fiscale 1919-20.

Agence	Nom de l'agent	Résidence	Traitement	Commission	Déboursés	Date de la nomination	REMARQUES
			\$ cts.	\$ cts.			
Gatineau, Sud	LA. Gendron	Hull	1,400.00		1,844.56	17 novembre 1904.	
Gatineau, Nord	RM. Gendron	Maniwaki	900.00	245.78	194.40	17 novembre 1897.	
Grandville	JJB. Lavoie	Riv. du-Loup	800,00	86,95	205.18	17 octobre 1912.	
L'Assomption et Par- tie Petite Nation	EJ. Marchand	Ste-Ag-des-Monts	9 50.00	81.88	231.87	5 janvier 1898.	
L'Assomption	JA. Martin	Joliette	900.00	64.90	274.52	25 mai 1895	
Lac St-Jean, Ouest	Geo. Audet	Roberval	900.00	48,48	225.71	26 mars 1886.	
do Est	JA. Claveau	Chicoutimi	1,100.00	253.50	586,92	14 juillet 1903 .	
do Centre	Edm. Dumas	Hébertville	800.00	66.68	155.14	26 décembre 1909.	
do NOuest.,	Art. Poliquin	St-Félicien	600.00	156.38	308,22	1 mai 1893.	
Lac-Mégantic	JA. Lambert	Village de Mégantic.	650.00	172.54	285.11	9 février 1906.	
Iles de la Madeleine	W. Chaverie	Grande-Entrée	75.00			7 juin 1909.	
Matapédia, Val. de la-	Saucier et Dionne	Amqui	800.00	254.98	339,81	2 décembre 1905	F18 Saucier & GL. Dionne.
do St-Laurent de	Geo. Gauthier	St-Laur-de-Matapéd	500.00	7.42	168,40	7 octobre 1909.	

Montmagny	AE. Michon	Montmagny	700.00	389.57	183,11	3 juillet 1908.
do Sous-agence	Gonz. Laflamme	St-Philémon	750.00	217.66	235,58	11 mars 1912.
Ottawa Inférieur	H. Dorion	Montréal	1,300.00		1,222.97	3 février 1910 Agent des bois seule ment.
Petite-Nation, Nord	Nap. Pagé	St-Ignace-de-Nomi- ningue	849.98	377.54	1182.97	14 janvier 1909.
do Centre.	UL. Joubert	Ripon	583.33	89.21	313.00	28 juillet 1904.
do Est	SA. Filion	Grenville	691.67	104.97	176.08	23 janvier 1907.
Rimouski, Est	LP. Bilodeau	Matane	650.00	211.08	153.33	11 novembre 1915.
do Ouest	JB. D'Anjou	Rimouski	900.00	195.56	64.65	19 mars 1908.
Saguenay	Eug. Caron	Tadoussac	960.00	47.29	314.70	26 décembre 1893.
St-Charles	JE. Boily	Québec	600.00	20,23	148.35	1 février 1880.
St-François	CO. Biron. ,	Sherbrooke	800.00	152.39	330,64	14 novembre 1918.
St-Maurice	LA. Lord	Trois-Rivières	1,000.00		834,83	2 juin 1898 Agent des Terres et des biens des Jés.
do	NE. Morissette	do	1,400.00		947.12	29 juin 1907Agent des bois.
Témiscouata	CF Beaulieu	NDdu-Lac	600.00	254.88	134.94	17 octobre 1912.
Inspecteurs	PC. Nault	Grand'Mère	1,200.00		782 80	30 avril 1918.
Inspecteurs	LE. Warren	Montréal	1,600.00		1,401.32	26 novembre 1908.

Elz. Miville Dechêne,

J.-H. Boisvert,

Sous-ministre.

Comptable.

Québec, 30 juin 1920.

APPENDICE No 3.

LISTE des employés surnuméraires pendant les 12 mois finissant le 30 juin 1920.

NOMS	Employé à	Date de la nomination	Traitement	Remarques	
TP. Morin	Comptabilité	7 soût 1905	\$ 1,518.75	12 mois.	
Melle L. Bédard	ļ		950.00		
Emile Cartier	Messager	15 juin 1913	900.00	44	
Alb. Mercier	**	2 novembre 1919	700.00		

Elz. Miville Dechêne,

Sous-Ministre.

J.-H. Boisvert,

Comptable.

Département des Terres et Forêts,

Québec, 30 juin 1920.

APPENDICE No 4.

Liste des agents des Biens des Jésuites et de la seigneurie de Lauzon pour les douze mois expirés le 30 juin 1920.

Nom de l'agent	AGENCE	Date de	Salaire	REMARQUES
	Agent pour la seigneurie de Lauzon		700.00	
Brassard, H. Lord, LA	Jésuites, district de Montréal	,	300.00 1,000.00	Y compris le salaire en qua- lité d'agent des terres.

Elz.-Miville Dechêne, Sous-Ministre.

J.-H. Boisvert,

Comptable.

Département des Terres et Forêts. Québec, 30 juin 1920.

APPENDICE No 5.

ETAT donnant le nombre d'acres vendus ainsi que les sommes perçues par la vente et autrement à compte des terres du Clergé ou de la Couronne pendant les douze mois expirés le 30 juin 1920.

Source de perception	Nombre d'acres vendus	Montant des ventes	Montant des perceptions sur ventes et arrérages
Terres de la Couronne	197,226	\$ cts. \$ 91,451.71	\$ cts. \$ 146,398.21

Elz.-Miville Dechêne,

Sous-Ministre.

J.-H. Boisvert,

Comptable.

Département des Terres et Forêts,

Québec, 30 juin 1920.

APPENDICE No 6.

Tableau de la superficie (en acres) des terres vendues, des terres octroyées gratuitement, du territoire divisé en lots de fermes et des terres retournées à la Couronne après révocation de vente, du 1er juillet 1867 au 30 juin 1920.

ANNÉES			Terres vendues et échangées de la Couronne et du Clergé	Terres octroyées gratuitement	Territoire divisé en lots de ferme	Terres retournées à la Couronne par révocation de ventes et échanges		
Nombre	d'acres di	sponib	les le 1er juillet 1867 :		l			
			nne 6,329,566					
- `	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	10.60.						6,576,424
Du 1er juil	let 1867 a	u 31 d6	ecembre 1868	. 220,687	10,502	54,014		6,399,249
Du 1er jan	vier 1869	au 30 j	uin 1870	. 159,849	8,051	538,256		6,769,605
Du 1er juil	et 1870 aı	1 30 jui	in 1871	. 169,155	21,302	120,498	,	6,699,646
do	1871	do	1872	174,592	11,212	174,320		6,688,162
do	1872	do	1873	. 131,496	7,130	58,584		6,608,120
do	1873	do	1874	109,609	4,271	118,979		6,533,219
do	1874	do	1875	91,179	4,015	28,453		6,486,478
do	1875	do	1876	73,185	3,606	86,657		6,496,344
do	1876	do	1877	. 83,123	5,79014	54,801		6,462,23112
do	1877	do	1878	139,134	7,96212	57 610	63,766	6,436,51112
do	1878	do	1879	. 180,886	17,4241/2	68,876	74,008	6,381,0841/2
do	1879	do	1880	129,768	9,027	170,961	69,761	6,492,01113

APPENDICE No 6.-Suite.

Tableau de la superficie (en acres) des terres vendues, des terres octroyées gratuitement, du territoire divisé en lots de ferme et des terres retournées à la Couronne, après révocation de vente, etc. du ler juillet 1867 au 30 juin 1920.—Suite.

		ANI	NÉES	Terres vendues et échangées de la Couronne et du Clergé	Terres octroyées gratuitement	Territoire divisé en lots de ferme	Terres retournées à la Couronne par révocation de ventes et échanges	Superficie totale Jesterresdivisées et disponible
Du 1er juill	et 1880 aı	ı 30 j ui	in 1881	179,562	7,041½	222,570	32,260	6,560,238
do	1881	do	1882	219,368	7,90112	358,721	36,226	6,727,9151/2
do	1882	do	1883	207,526	$8,232\frac{1}{4}$	117,335	60,302	6,689,7941/2
do	1883	do	1884	135,241	6,099	285,987	77,365	6,911,8061/4
do	1884	do	1885	119,894	3,045	130,356	34,734	6,953,9571/4
do	1885	do	1886	101,788	3,474	229,436	25,504	7,103,6351/4
do	1886	do	1887	100,862	3,444	93,267	55,168	7,147,7641/4
do	1887	do	1888	107,260	2,093	362,275	27,779	7,428,46514
do	1888	do	1889	120,178	3,281	173,502	41,910	7,520,4181/4
do	1889	do	1890	129,014	200	72,722	31,710	7,495,6361/4
do	1890	do.	1891	1	2,117	41,143	28,203	7,435,0351/2
do	1891	do	1892	102,252 1/6	15,898	40,783	25,674	7,383,3421/6
do	1892	do	1893	156,92514	37,646	68,059	40,534	7,297,363%
do	1893	do	1894	149,667	31,650	48,126	46,751	7,210,9231/6
do	1894	do	1895	167,70814	26,0841/2	62,987	39,9121/2	7,119,300%
do	1895	do	1896	129,6041/2	31,8691⁄2	58,602	37,044	7,053,472%

Du 1er juil	llet 1896 :	au 30 j i	uin 1897	184,667	12,346	96,717	40,584	6,993,7607
do	1897	do	1898	190,195 1/4	10,631	104,413	73,578	6,970,9251/8
do	1898	do	1899	149,971	11,450	258,828	72,053	7,140,3851/8
do	1899	do	1900	163,528	9,599	28,562	31,572	7,027,3921/
do	1900	do	1901	186,090	. 12,600	33,000	35,545	6,897,2471/4
do	1901	do	1902	190,231	10,200	5,872	40,779	6,743,4671/8
do	1902	do	1903	150,6381/2	8,026	89,398	46,506	6,720,706*/*
do	1903	do	1904	135,7521/2	11,038	40,027	43,481	6,657,4241/8
do	1904	do	1905	189,883	9,350	25,200	58,853	6,542,2441/
do	1905	do	1906	195,736½	3221/2	209,182	112,053	6,667,4201/
do	1906	do	1907	227,031	916	37,768	110,726	6,587,9671/
do	1907	$\mathbf{d}\mathbf{g}$	1908	292,479	650	23,3731/2	86,431	6,404,642*/*
do	1908	do	1909	220,6451/2	615	12,875	41,842	6,238,0991/
do	1909	do	1910	124,8491/2	77512	89,2561/4	91,315	6,293,0457/*
do	1910	do	1911	119,465	1,984	229,432	67,340	6,468,3681/
do	1911	do	1912	179,1301/2	1,2051/2	710,628	68,095	7,066,7551/8
do	1912	do	1913	194,091	1,2801/2		62,307	6,933,691*/*
do	1913	do	1914	202,587	689.14	41,705	97,466	6,869,5861/
do	1914	do	1915	206,565	350	286,621	80,490	7,022,254
do	1915	do	1916	207,380	150	339,725	103,658	7,258,1071/8
do	1916	do	1917	256,477	263	199,708	96,396	7,297,4711/6
do	1917	do	1918	307,409	59	128,720	75,646	7,204,3691/
do	1918	, do	1919	372,072	94	320,966	180,486	6,330,7511/
do	1919	do	1920	387,716	184	157,682	207,977	6,499,0001/2
	То	tal		9,022,834 1/8	405,81734	7.376.53914	2.783,791	

C.-O. LAVOIE, Surintendant des ventes. Département des Terres et Forêts,

ELZ.-MIVILLE DECHÊNE, Sous-Ministre.

Québec, 30 juin 1920.

APPENDICE No 6.—Suite.

Etat détaillé pour l'année 1919-1920.

Superficie des terres divisées et disponibles au 30 juin 1919	6,330,751	6,330,751
A ajouter :		
Superficie totale des terres divisées durant l'année 1919-20	157,682	
Par rétrocessions et révocations	120,761	
Par échanges de terrains du 1er juillet 1919 au 30 juin 1920.	87,216	365,659
		6,696,410
A déduire:		-,,
Superficie des terres vendues		
Superficie des terres octroyées gratuitement pour fins religieuses et routes de colonisation		197,410
Superficie totale des terres divisées et disponibles le 30 juin 1920	- 	6,499,000

Elz. Miville Dechêne,

Sous-Ministre.

C.-O. LAVOIE,

Surintendant des ventes.

Département des Terres et Forêts.

Québec, 30 juin 1920.

APPENDICE No 7.

Tableau relatif aux terres octroyées par Lettres Patentes du 1er iuillet 1919 au 30 juin 1920, donnant la superficie totale des terres de la Coutonne aliénées jusqu'à la dernière de ces dates.

Octrois gratuits	Octrois de 100 acres ou de moins de 100 acres	Octrois de plus de 100 acres et moins de 500	Octrois de 5(N) acres et plus en vertu de transports, etc., ainsi que subsides en terre aux compagnies de chemin de fer toto que subsides en terre aux compagnies de chemin de fer toto a toto tot	REMARQUEE
Nombre Superficie to-	Nombre Superficie to-	Nombre Superficie to-	Superficie to- tale en acres Nombre total Nombre total Nombre total	
28 1,54	1119 85,005	190 30,625	Quebec Central (subside). 30,756 """""""""""""""""""""""""""""""""""	Terrains octroyés par lettres pa- tentes au 30 juin 191911,475,845 Terrains octroyés par lettres pa- tentes au 30 juin 1920388,896 11,864,741

J.-E. GIRARD,
Surintendant des Arpentages.

ELZ.-MIVILLE DECHÊNE,

Sous-Ministre.

APPENDICE No. 8.

Tableau relatif aux lots de grève et en eau profonde concédés sous forme de bail, ou vendus du 1er juillet 1919 au 30 juin 1920.

Date de la concession	Superficie	Loyer annuel	Redevance supplémentaire	Nom du concessionnaire	Nature des concessions	Localité
1919 Sept 25	0 34 arpent	\$ 10.00	Aucune	Laurin & Leitch Engineering & Construction Co Ltd	Lot de grève	Riv. des Prairies—entre St- Vincent-de-Paul et Sault- au-Récollet
Oct 1	285 acres	300.00		Franquelin Lumber & Pulp-	Lit de rivière et forces	Riv. Franquelin, cantons de
" 13	0 183 acre	10.00		Dame John J McGill	Lot de grève	Bourdon et de Franquelin. Lac St-Louis à Lachine
" 13	0 268 "	10.00	44	Dame Fred. L. Barlow	"	Lac St-Louis à Lachine.
Juil. 23	230 acres	230.00	44	Cascapedia Boom Co		Riv. Grande-Cascapédia, can-
	0.56 acre 8,165 pieds			Commission Scolaire de Chi- coutimi. Royal Trust Co		ton de New-Richmond. Riv. Saguenay, ville de Chi- coutimi. Lac St-Louis, à Ste-Anne-de-
Mai 10	325 acres	75.00	25 cts par H. P	LEdmond Mercier	Lit de rivière et forces	Bellevue. Riy. LaSarre, canton de
Juin 14	0.24 acre	10.00	Aucune	Juste Dufour	hydrauliques. Lot de grève	LaSarre. Baic des Ha! Ha! à St- Alexis-de-la-Grande-Baic.
Avril 20	0.436 acre	10.00		Wm. S. Hart	",	Lac St-Louis à Pointe-Claire.
Mai 14	26 acres	10.00	"	Alphonse Riou	"	Fl. St-Laurent & Trois-Pis-
Juin 18	0.44 arpent	10.00		Ernest R. Décary		toles. Lac St-Louis à Lachine.
18	0.65 "	10.00	" ,	Ulric Boileau.,	"	Lac St-Louis à Lachine.

ART. Amos

Chef du Service Hydraulique Dépt. Terres et Forêts, 30 juin, 1920. Elz.-Miville Dechêne
Sous-Ministre

APPENDICE No 9.

Etat indiquant le nombre de Lettres-Patentes émises chaque année depuis 1869; époque à laquelle on a commencé à exiger la preuve de l'accomplissement des conditions d'établissement.

ANNÉES	Pour terrains de 500 . acres et plus	Pour terrains de moins de 500 acres	Octrois gratuits	Total
1869–70	1	383	30	414
1870–71	2	615	39	656
1871-1872	15	594	52	661
1872-1873	9	546	39	594
1873-1874	3	530	112	645
1874–1875		451	50	501
1875–1876	2	379	35	416
1876-1877	1	342	46	389
1877-1878	1	302	. 29	332
1878–1879	7 .	610	39	656
1879–1880	3	343	40	386
1880-1881	2	369	. 31	402
1881-1882	7	522	44	573
1882-1883	4	502	33	• 539
1883-1884	2	868	36	. 906
1184-1885		782	51	836
1885–1886	2	660	39	701
1886–1887;	2	663	41	706
1887-1888	2	539	38	579
1888–1889	3	700	56	759
1889-1890	7	905	88	1,000
1890-1891	. 7	674	30	711
1891-1892		468	183	651
1892	3	587	407	997
1893-1894	. 2	483	242	727
1894-1895	. 1	462	259	722
A reporter				

APPENDICE No 9.—Suite.

ETAT indiquant le nombre de Lettres-Patentes émises chaque année depuis 1869 ; époque à laquelle on a commencé à exiger la preuve de l'accomplissement des conditions d'établissement.

ANNÉES	Pour terrains de 500	Pour terrains de moins	Octrois gratuits	Total
ANNEES	acres et plus	de 500 acres	Octrois gratuits	Total
Rapport				
1895–1896	3	477	66	546
1896–1897	7	595	80	682
1897–1898	11	649	70	730
1898-1899	3	660	58	721
1899–1900	5	747	50	802
1900–1901	6	850	59	915
1901-1902	4	1,045	86	1,135
1902–1903	7	962	. 89	1,058
1903-1904	8	1,095	98	1,202
1904–1905	7	1,021	179	1,207
1905–1906		1,376	53	1,438
1906–1907	2	1,158	35	1,195
1907-1908	6	1,241	43	1,290
1908-1909	4	1,263	51	1,318
1909–1910	1	1,170	59	1,230
1910–1911		1,421	46	1,467
1911–1912	3	1,831	66	1,900
1912-1913	18	1,865	63	1,946
1913–1914	5	1,477	38	1,520
1914–1915	1	977	10	988
1915–1916	2	854	10	875
1916–1917	6	1,066	24	1,096
1917–1918	7	1,291	25	1,323
1918–1919	10	1,323	21	1,354
1919–1920	23	1,309	28	1,360
	250	42,002	3,505	45,754

J.-E. GIRARD, Surint. des Arpentages. Département des Terres et Forêts,

Québec, 30 juin 1920.

Elz. MIVILLE DECHÊNE, Sous-Ministre.

APPENDICE No. 10

ETAT des recettes du département des Terres et Forêts pour les douze mois expirés le 30 juin 1920.

Bois et Forêts\$	2,604,456.26
Terres de la Couronne	143,598.87
Biens des Jésuites	1,210.93
Service hydraulique et Dom. de la Couronne	265,023.95
Seigneurie de Lauzon	1,588.41
Divers honoraires	4,422.11
Honoraires d'examen de mesureurs de bois	645.00
Biens en déshérence	2,280.90
Total\$ COMPTES EN SUSPENS	3,023,226.43
Dépôts	
Remboursement	
to the second se	\$ 10,360.59
	3.033.587.02

Elz.-Miville Dechêne, Sous-Ministre.

J.-H. Boisvert,

Comptable.

Département des Terres et Forêts. Québec, 30 juin 1920.

APPENDICE No 11.

ETAT des dépenses du département des Terres et Forêts, pour les douze mois expirés le 30 juin 1920.

Arpentages	\$ 190,000.00	
Protection des Forêts	85,000.00	
Service Forestier et Inspections de terres	165,000.00	
Publications de cartes	3,000.00	
Pépinière de Berthierville	8,000.00	
Ecole Forestière	8,000.00	
Dépenses générales :		\$ 459,000.00
Traitement des agents	\$ 35,159.98	
Commission des agents	7,082.09	
Déboursés des agents	18,865.00	
Port de lettres	4,254.63	
Biens des Jésuites	300.00	
Biens en déshérence	170.68	
Service Hydraulique et Dom. de la Couronne	2,404.08	
Seigneurie de Lauzon	700.00	
Service spécial	22,723.53	
Frais d'avis de révocation de ventes	318.10	
Déboursés judiciaires	322.10	
Publication d'avis dans les journaux, etc	1,585.26	
Déboursés du bureau des examinateurs des mesureurs de bois	1,114.55	
COMPTES EN SUSPENS		\$ 95,000.00
Dépôts à compte des terres	\$ 7,871.76	
Remboursements	4,128.24	
		\$ 12,000.00
Montant total payé		\$ 566,000.00

J.-H. Boisvert, Comptable.

Elz.-Miville Dechêne, Sous-Ministre.

Département des Terres et Forêts, Québec, 30 juin 1920.

APPENDICE No 12.

TABLEAU relatif à la loi concernant les pères et mères de 12 enfants.

DÉTAILS	Dr.	Cr.		
	\$ cts.	\$ cts.		
Montant des primes payées par les locataires de concessions forestières en vertu de la loi du 2 juin 1904 (4 Ed. VII) abrogée le 1er juillet 1905 (5 Ed. VII, ch. 16), du 1er juillet 1904 au 30 juin 1920				
Montants reçus du Trésorier de la Province en conformité de la loi 5 Ed. VII, ch. 16, sec. 2 et 3, du 1er juillet 1905 au 30 juin 1920				
Montants payés au 30 juin 1920 à même les fonds provenant des locataires de concessions forestières (4 Ed. VII), 947 pères de 12 enfants. (\$50.00) chacun		47,350.00		
Montants payés au 30 juin 1920 à même les fonds provenant du Trésor de la Province (5 Ed. VII, ch. 16) 2136 pères de 12 enfants, (\$50.00) chacun	36 pères de 12 enfants,			
	\$ 154,100.00	\$ 154,150.00		

Elz.-Miville Dechêne,
Sous-Ministre.

J.-H. Boisvert,

Comptable.

Département des Terres et Forêts, Québec, 30 juin 1920.

APPENDICE NO 13

RAPPORT CONCERNANT LE SERVICE FORESTIER

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre un rapport sommaire sur les travaux du Service-forestier, au cours de la dernière année. Tel que vous l'avez décidé, dorénavant le Service forestier publiera, chaque année et séparément, un rapport spécial, dont un résumé est donné dans le rapport du ministère.

En général, par suite des bons prix payés, tant pour les bois de sciage que pour les bois à papier, il y a eu, l'hiver dernier, une plus grande activité dans la forêt. D'autre part, bien que les salaires des ouvriers et les prix des provisions et du fourrage aient augmenté de façon considérable, les coupes de bois n'ont pas laissé d'augmenter de remarquable façon.

Nous devons signaler le fait qu'il se coupe maintenant autant de bois sur les terrains privés que sur les concessions forestières. Dans le premier cas, le département ne touche aucun revenu, alors qu'il dépense plus de \$100,000, annuellement, pour y faire observer les règlements de colonisation et surtout pour empêcher les spéculateurs de déboiser les terres au préjudice des colons de bonne foi. La légende que les marchands de bois ont rasé les lots avant qu'ils soient concédés aux colons se trouve infirmée par les faits suivants : ainsi, 985, 961, 335 p.m.p. ont été coupés en 1919 sur les terrains privés, alors que 1,055,358,731 p.m.p. ont été exploités sur les concessions forestières.

Par suite de l'affaissement des prix de vente du bois de sciage, tant au Canada qu'en Europe et aux Etats-Unis, affaissement qui a commencé à se manifester à partir du mois d'août 1920, les concessionnaires ont réduit leurs coupes de gros bois, cet hiver-ci, d'environ un tiers. Par contre, il y a recrudescence dans les coupes des bois à papier, sur les concessions forestières, de sorte que le total de la coupe de 1920-21 sera sensiblement égal à celui de 1919-20. Comme les prix de vente du bois papier se sont sensiblement accrus, cet été, on doit s'attendre à ce qu'il y ait des abus considérables dans l'exploitation des lots de colons, et surtout des terrains patentés dont les propriétaires, à cause du prix attrayant qu'on leur offre pour leur marchandise, vont sans doute faire des coupes rases, sans souci de l'avenir.

Les revenus, pour l'exercice finissant le 1er juin 1921, atteindront certainement \$3,500,000, alors que ceux de l'exercice suivant seront accrus d'au moins \$1,000,000, par suite de l'augmentation des droits de coupe décidée par le cabinet, cet été, et qui prend effet pour les bois coupés après le 1er septembre 1920.

Nous devons signaler une amélioration considérable, cet hiver, dans l'exploitation de nos forêts : les compagnies apportent une attention plus soutenue à faire observer les règlements, et ont un personnel d'inspecteurs des coupes de plus en plus nombreux. Ce personnel collabore assez bien avec nos propres gardes et ingénieurs ; cette coopération donne des résultats appréciables. D'autre part, les mesures prises par le gouvernement en imposant des amendes très-sévères, pour les infractions aux règlements de coupe, ont beaucoup aidé à cette amélioration. Les études nombreuses faites par les ingénieurs forestiers pour décider s'il y a lieu, à certains endroits, de faire exception aux règlements de coupe, nous ont permis de mieux connaître les conditions forestières des peuplements en voie d'exploitation, et d'autoriser certaines coupes sans nous exposer à compromettre l'avenir de la forêt. Nous nous acheminons ainsi vers une réglementation mieux comprise des opérations forestières, car nous devons viser à ce que les coupes améliorent plutôt qu'elles n'appauvrissent les surfaces exploitées. Nous voulons arriver, dans le plus court délai possible, à déterminer à l'avance quel sera le volume maximum de la coupe possible que l'on pourra faire par mille carré, afin de n'enlever ainsi que le total du bois que la forêt peut produire annuellement.

L'inspection des lots privés ne laisse pas de demander un travail considérable, car nous sommes obligés d'étudier environ 25,000 cas de coupes faites sur les lots de colon, et de prélever des droits de coupe en garantie ou à titre d'amende, lorsqu'il y a eu abus. L'an dernier, nous avons perçu \$15,651 d'amendes et \$99,235 de droits de coupe en garantie. Après examen des travaux, nous avons abandonné nos réclamations pour des bois coupés dans les défrichements et dont les amendes se seraient élevées à \$177,000. Cette politique donne d'excellents résultats, car les détenteurs de billets de location, pour avoir leur argent, travaillent leurs lots qu'ils seraient souvent portés à négliger. Dans l'Abitibi, où ce système a été mis en pratique dès le début de la colonie et dans le seul but de favoriser les bons colons, nous constatons une amélioration sensible. Ainsi, il y a actuellement 4,600 lots vendus, dont 3,898 sont améliorés. Sur ces derniers, on trouve 13,112 acres en abatis et 30,807 acres en culture; 508 acres seulement sont en abatis négligé. La population

de l'Abitibi, à la fin de l'automne dernier, était de 11,565 âmes, dont 2,300 dans le village et la paroisse d'Amos, 2,008 dans le village et la paroisse de Macamic, 1,312 dans la paroisse et le village de La-Sarre, 925 à La-Reine, etc. Il y a treize curés résidents et trois missions. On y trouve 1,781 habitations; 1,585 granges et écuries, et 230 autres bâtisses. Le cheptel comprend 2,023 chevaux, 1,280 bovidés, 532 porcs, 390 moutons, 19,125 volailles et 30 lapins.

Nous avons encouragé l'exploitation des érablières sur les terres de la Couronne, et nous espérons que ces sucreries prendront une extension assez considérable.

Sur les réserves cantonales, les permissionnaires ont coupé, l'hiver dernier, 2,603,350 p.m.p., qui ont donné un revenu de \$4,600.82.

Les travaux de classification ont été poursuivis aussi vigoureusement que le permettait notre personnel. Quinze cantons ont été classés en entier, et un ou plusieurs rangs dans dix-huit autres ; ce qui représente un total d'environ 6,300 lots.

La pépinière de Berthierville continue à donner de bons résultats; les demandes de plants se font toujours plus nombreuses. Nous serons obligés, pour rencontrer ces exigences, d'agrandir la pépinière en achetant une ou deux terres voisines, car nous manquons d'espace. Nous sommes convaincus que les travaux de reboisement vont prendre une grande activité, maintenant que le problème du feu est pour ainsi dire résolu.

Au cours de l'année 1920, les incendies en forêt ont ravagé une étendue d'environ 290,000 acres. Nous devons nous féliciter de ce que les dommages n'aient pas été plus considérables, car la température, au cours des mois de mai, de juin et de juillet, a été très défavorable. Il ne faut pas oublier que plusieurs de ces incendies ont parcouru des terrains qui avaient déjà été exploités, de sorte que les dommages immédiats ne sont pas aussi considérables que s'il s'était agi de terrains complètement boisés. Néanmoins, nous devons apporter encore plus d'attention pour prévenir et combattre ce fléau, et voir à en réparer les dégats dans le plus court délai possible.

L'emploi des hydroplanes, dans la région du lac St-Jean, a donné de bons résultats, et nous pouvons espérer, grâce à ce moyen additionnel, de pouvoir exercer une patrouille plus active sur les terrains vacants de la Couronne, pour y découvrir les feux dès l'origine, et, au besoin, transporter les hommes nécessaires sur les lieux des incendies. Les avions nous rendront aussi de grands services dans la reconnaissance des terres inexplorées du nord de la Province, où les moyens de transport font défaut.

Je dois vous remercier, monsieur le ministre, ainsi que le gouvernement, pour l'augmentation du personnel et du budget du Service-forestier, augmentation qui nous permettra de donner plus d'attention aux ressources naturelles de la province, d'en assurer une meilleure utilisation et de les sauvegarder plus complètement.

Soumis respectueusement,

G. C. Piché,

Chef du service forestier.

APPENDICE No 15

ETAT du bois coupé sur les terres de la Couronne durant les douze mois terminés le 30 juin 1919, et des sommes perçues pour droit de coupe, rente foncière, etc., durant l'année fiscale 1919-20.

AGENTS	Superficie sous licence durant l'année	Bois	carrés	Pin blan noyer carya, d'esta	c, chêne, billots et bois	Pin rouge, orm bois blanc, me tamarac, bi d'este	erisier, érable, llots et bois	cyprès, pruc	he, bouleau, uplier, billots	Poteau x	chauf-	Dormants de che- min de fer	et	Bardeaux	Bonus	Infractions et frais	Intérêts	Droits de coupe	Rentes foncières	Honoraires de transfert	Total
	Milles carrés	Morceaux	Pds cub.	Morceaux	Pieds M.P.	Morceaux	Pieds M.P.	Morceaux	Pieds M.P.	Mor- ceaux	Cdes de 128 p.c.	Mor-	Mor-	Milles	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
LA. Gendron. H. Dorion NE. Morissette. CO. Biron. FX. Lemieux	3,060 12,929 292			1,609,722 67,887 135,842 614	121,467,209 4,256,297 9,969,891 64,442	486,520 74,129 16,553 9,064	30,165,293 4,243,538 492,591 937,557	1,707,558 2,891,777 14,136,850 115,107		1,646	1,852	811	25,640		8,052.50 1,525.00 69,885.01	8,777.36 1,451.28 1,702.75 138.91 162.60	3,385.56 2,774.27 8,371.79 110.70	428,401.94 170,714.15 480,878.68 6,657.47	149,732.87 20,022.50 84,972.50 2,765.80 214.50	1,684.00 120.00 1,292.00 60.00	600,034.23 196,607.20 647,102.73 9,732.88 377.10
Nap. Mathieu	237 534 625 494 1,246			2,353 5,416 11,577 5,629 897	164,041 286,339 740,980 476,847 89,677 1,239	30 9,777 9,884 192,741 141,310 50,943	1,762 394,216 377,890 6,962,614 6,693,190	134,154 742,830 429,612 700,812 3,038,771	7,415,247 17,965,947 11,782,445 26,585,559 33,234,065			553 8,562 600	10,653		757.50	415.94 980.83 298.96 4,802.91 5,125.06	91.80 11.72 127.06 654.57 437.45	13,533.03 11,206.86 27,021.60 69,195.62 39,986.53	1,449.50 3,276.00 3,099.00 3,207.50 9,600.50	1,912.00 88.00 216.00	15,490.27 15,475.41 32,458.62 77,948.60 56,123.04
LP. Bilodeau. Saucier & Dion. Geo. Gauthier. WH. Clapperton P. Bourdages. Mad. JA. L'Espérance.	$\begin{array}{c} 326 \\ 897 \\ 1,825 \\ 817 \end{array}$			149 2,917 452 2,145 332	1,259 13,674 193,719 26,556 97,134 29,273	30,943 47,034 34,922 16,842 20,867 28,231	2,105,316 1,791,959 1,783,664 856,888 809,428 1,510,105	553,957 600,698 847,876 374,522 254,891 834,922	18,791,196 17,981,707 26,365,305 13,103,233 6,908,547 31,012,600			7,204 1,311 131 800			3,942.13	648.21 6,729.06 1,521.88 306.00 2,019.09 892.51	11.20 929.12 545.62 225.73 61.61 270.21	27,075.25 38,840.18 30,452.41 22,192.17 9,518.27 12,666.90	5,707.00 2,145.00 5,928.65 15,543.25 6,136.18 6,405.00	256.00 748.00	33,441.66 48,643.36 38,704.56 42,957.28 17,735.15 20,658.62
John Carter. Léon Côté JA. Claveau Ed. Dumas. Geo. Audet	1,198 1,113 3,858 573 1,658	76	1,955	3,043 1,240 327	57,707 42,664	68,170 50,145	2,747,989 2,114,105	315,838 474,841 5,849,768 1,011,431 597,991	9,906,051 12,376,794 109,419,245 14,379,276 7,513,347		484	124	623		47,439.89	570.56 689.85 933.51 33.45 1,710.56	344.69 2,333.24 10.97 401.62	20,139.59 4,785.38 176,574.60 23,687.63 17,281.79	6,610.50 7,787.50 24,726.00 3,735.50 9,106.50	18,040.00 24.00	45,360.65 13,631.42 252,007.24 27,527.55 28,500.47
A. Poliquin. Eug. Caron. JE. Boily.	477 7,844 2,687			131	,	544 677	19,162 11,737	3,341 1,742,116 500,699	66,905 47,215,288 41,627,542		2,492				160,459.00 15,540.67	68.80 2,498.21	15.04 2,560.37 95.09	920.01 70,632.85 55,499.68	3,217.50 45,656.00 18,187.00	6,996.00 1,592.00	164,680.35 143,884.10 75,373.77
	69,963	76	1,955	1,850,679	138,237,975	1,258,383	64,019,004	27,860,362	900,585,395	1,646	5,107	177,810	38,252		307,601 70	42,478.29	23,769.43	1,757,862.59	439,232.25	33,512.00	2,604,456.26

G. C. Piché, Chef du Service Forestier

Département des Terres et Forêts, Québec, 30 juin 1920. Elz.-Miville Dechene, Sous-Ministre.

APPENDICE No 14

BOIS ET FORÊTS

ETAT des sommes perçues durant les douze mois finissant le 30 juin 1920. dans les agences suivantes :

AGENCES	AGENTS	MONTANTS		
Ottawa Supérieur	LA. Gendron	\$ 600 034.23		
Ottawa inférieur	H. Dorion	196,607.20		
St-Maurice	NE. Morissette	647,102.73		
St-François	C. O. Biron	9,732.88		
Arthabaska	FX. Lemieux	377.10		
Chaudière	Nap. Mathieu	15,490.27		
Montmagny	AE. Michon	15,475.41		
Grandville	JJB. Lavoie	32,458.62		
Témiscouata	. CF. Beaulieu	77,948.60		
Rimouski Ouest	JB. D'Anjou	56,123.0 4		
" Est	LP. Bilodeau	33,441.66		
Matapédia Vallée de la	Saucier & Dionne.	48,643.36		
St-Laurent de Matapédia	G. Gauthier	38,704.56		
Bonaventure-Ouest	WH. Clapperton:	42,957.28		
" Est	P. Bourdages	17,735.15		
Gaspé Est	Mde JA. L'Espérance	20,658.62		
" Centre	John Carter	45,360.65		
" Ouest	Léon Côté	13,631.42		
Lac St-Jean-Est	JA. Claveau	252,007.24		
" " Centre	Edmond Dumas	27,527.55		
" " Ouest	Geo. Audet	28,500.47		
" " Nord-Ouest	A. Poliquin	164,680.35		
Saguenay	Eugène Caron	143,884.10		
St-Charles	JE. Boily.	75,373. 7 7		
	l i	\$ 2,604,456.26		

Elz.-Miville Déchène,
Sous-Ministre.

G. C. PICHÉ,

Chef Serv. Forestier.

Département des Terres et Forêts. Québec 30 juin 1920.

APPENDICE No 16

ETAT COMPARATIF des sommes perçues chaque année, depuis 1867, pour droits de coupe de bois, rentes foncières, affermage de coupe de bois, etc.

Année fiscale	Intérêts pénalités et taxes de feu	Rentes foncières	Primes sur affermages des coupes de bois	Honoraires de transferts	Droits de coupe	Totaux
1867-68	3,404.66	22,401.03	3,928.50		165,381.77	195,115.96
1868-69	2,823.27	55,055.06	74,894.97		198,977.82	331,751.12
1869-70	7,208.37	64,089.20	22,518.37	1,584.00	267,468.08	362,868.02
1870-71	3,122.68	63,297.43	62,437.34	4,790.00	272,833.12	406,480.57
1871-72	4,102.44	86,783.01	56,191.81	4,686.00	292,989.42	444,752.68
1872-73	3,186.67	90,950.84	68,941.18	9,242.66	346,361.27	518,682.62
1873-74	32,906.06	97,220.37	31,335.93	5,384.00	361,080.51	527,976.87
1874-75	15,380.21	90,565.04	3,259 .50	15,361.00	408,169.12	532,734.87
1875-76	11,025.65	96,881.82	572 .00	3,764.07	274,530.64	386,774.18
1876-77	10,686.72	94,588.07		16,658.82	269,685.24	391,618.85
1877-78	10,915.20	85,385.12		6,410.00	248,612.84	351,323.16
1878+79	8,684.01	87,558.04	448.00	526 .00	217,664.04	314,880.09
1879-80	12,065.94	96,157.86		3,219.75	231,437.89	342,881.44
1880-81	7,611.48	94,633.90	132,774.25	4,548.88	303,950.25	543,518.76
1881-82	12,069.09	111,113.78	26,931.25	4,239.70	514,252.57	668,596.39
1882-83	17.006.21	94,424.68	2,055.00	3,441.48	567,815.97	684,743.34
1883-84	13,363.26	83,399.92	346.27	910.75	562,836.93	660,757.13
1884-85	9,449.77	99,884.86	68,145.61	2,565.25	350,070.28	530,115.77
1885-86	13,047.63	100,548.76	112.00	3,646.09	411,220.32	528,574.80
1886-87	12,429.02	90,684.83	470.00	3,418.28	475,617.40	582,619.53
1887-88	7,597.91	141,549.88		2,315.03	447,200.87	598,663.69
1888-89	7,293.81	124,314.09	118,253.65	1,719.25	707,357.20	958,938 00
1889-90	12,380.96	147,208.72	17,646.04	2,062.31	626,753.66	806,051.69
1890-91	. 11,185.81	125,141.77	9,023.12	2,516.25	498,370.30	646,237.25
1891-92	12,641.42	132,984.95		3,470.53	474,900.79	623,997.69
1892-93	19,293.97	152,664.67	68,822.10	4,989.04	642,952.63	888,722.41
		<u></u>				

APPENDICE No 16.—Suite

ETAT COMPARATIF des sommes perçues chaque année, depuis 1867, pour droits de coupe de bois, rentes foncières, affermage de coupe de bois, etc.

Année fiscale	Intérêts, pénalités et taxes de feu	Rentes foncières	Primes sur affermages des coupes de bois	Honoraires de transferts	Droits de coupe	Totaux
1893-94	11,171.82	147,660.59	18,549.78	2,008.12	644,516.69	828,906. 92
1894-95	15,713.15	147,203.51	9,388.05	2,378.25	597,672.60	772,355. 56
1895–96	14,858.21	143,485.73	83,255.20	4,239.47	705,260.31	951,098.92
1896-97	11,317.41	155,572.54	4,025.75	3,522.50	607,865.33	782,30 3 .5 3
1897-98	15,045.53	148,935.18	30,110.48	3,561.25	713,435.86	911,088.30
1898-99	21,708.96	166,338.50	129,023.34	7,508.50	569,710.18	894,289.48
1900-00	13,947.61	170,508.71	339,748.06	2,819.25	585,505.89	1,112,529.52
1900-01	14,958.50	178,250.71	403,197.72	4,435.00	633,230.12	1,234,072.05
1901-02	13,146.91	163,983.00	201,483.39	11,871.74	664,552.44	1,055,037.48
1902-03	14,895.70	187,206.25	352,004.58	20,076.00	667,631.96	1,241,814.49
1903-04	16,988.03	176,226.41	252,554.01	6,575.06	715,134.02	1,167,477.53
1904-05	23,391.17	208,712.00	389,576.12	8,166.41	750,340.85	1,380,186.55
1905-06	18,143.97	206,809.20	253,545.00	10,714.50	776,901.37	1,266,114.04
1906-07	14,891.61	214,452.00		15,911.50	773,130.29	1,018,385.40
1907-08	11,243.13	215,053.00	16,080.00	13,917.00	721,784.45	978,077.58
1908-09	41,379.31	206,940.00		7,583.00	650,458.33	906,360.64
1909–10	51,673.37	242,708.00		4,561.00	734,953.17	1,033,895. 54
1910-11	52,528.83	221,215.50		31,444.00	821,719.37	1,126,907.70
1911~12	24,391.72	323,584.50	9,023.00	3,082.00	1,173,393.09	1,533,474.31
1912-13	31,605.13	330,203.09		14,196.00	1,134,167.19	1,510,171. 41
1913–14	37,362.12	359,287.00		9,288.00	1,183,021.61	1,588,958.73
1914-15	43,716.94	359,834.00	34,343.85	10,002.00	1,288,708.83	1,736,605.62
1915-16	58,082.02	352,380.26	40,816.13	10,720.00	1,221,683.82	1,683,682.23
1916-17	60,075.07	347,505.25	37,176.57	7,508.00	1,115,892.72	1,568,157.61
1917-18	39,429.16	305,581.50	151,664.32	6,356, 00	910,436.48	1,413,467.46
1918-19	120,221 08	439,320.09	142,000.82	9,616.00	1,312,810.57	2,023,968.56
1919-20	66,247.72	439,232.25	307,601.70	33,512.00	1,757,862.59	2,604,456.26
Total	1,139,017.39	9,087,676.47	3,973,914.66	377,041.69	33,570,266.18	48,148,220.28

G.-C. Piché,

Chef Serv. Forestier.

Elz.-Miville Dechêne,

Sous-Ministre.

Département des Terres et Forêts, Québec, 30 juin 1920.

APPENDICE No 17

Tableau indiquant le nom et la résidence des personnes autorisées à agir comme mesureurs de bois depuis la publication du dernier rapport

A	
A.	
Aubin Henri	\dots Sillery, G , Q .
Altimas, TP.	Montréal.
В	
Beauchemin, Adélard	Amos, P.Q.
Beauchemin, Bruno	Amos P()
Beauchemin, Jean	Amos, P.Q.
Beauchemin, JH	St-F(licien, Lac St-Jean.
Beauchemin, Pierre	Amos, P.Q.
Beaudoin, Oscar	
Beaulac, Avila.	Grand'Mère, P.Q.
Bédard, Odilon, IF	Joliette, P.Q.
Bellemare, Arthur Benoît, GeoEtienne.	Amos, P.Q. Mont Laurier, Co. Labella, P.O.
Bergeron, Hervé	
Bernard, JE.	Glendyme, P.Q.
Bernier, Amédée	Cap-St-Ignace, P.Q.
Bérubé, JErnest	
Boudreau, Antoine-B.	Trois-Rivières, P.Q.
Bouliane, Joseph-A	Chicoutimi-Ouest, P.Q.
Bourassa, Henri	
Boyce, Harold-B	
Blais, Frank	Amos, P.Q.
Bunn, WG	Campbellton, NB.
·	
Caron, Philippe-A	St-Maurice, P.Q.
Carrier, JosEphrème	Rryson P.O.
Chenard, Philippe	Ste-Hélène, Kamouraska, P.O.
Clymas, Russell-L	Trois-Rivières, P.Q.
Cools Allan C	
Cook, Allan-G. Côté, Emile.	
Coutu, Donat.	
Crète, William	St-Tite, P.Q.
D	
_	
Dean, James.	Lac-des-Commissaires, P.Q.
Desrochers, Henri-Albert	Ville-Marie, P.Q.
Dorval, Frank	La Motte, P.O.
Dionne, Ernest	Restigouche, P O
Dugas, AA. Dugas, Odias.	Ste Anne-des-Monts, P.Q.
Dubois, Eugène.	Trois-Rivières PO
Durand, Réal	St-Michel-des-Saints, P.Q.
Duval, Joseph	Labelle, P.Q.
Duval, Paul-Emile	St-Canxte, Co. de Montcaim, P.Q
${f F}$	
Farrell, Henry	December BO
Fearon, Harry M	Broadlands, P.Q.

APPENDICE No 17.—Suite

Tableau indiquant le nom et la résidence des personnes autorisées à agir comme mesureurs de bois depuis la publication du dernier rapport

Fearon, B.H. Fillion, Patrick. Forget, Lucien. Fournel, Elzear. Foy. Kenneth. Fortin, François. Freeland, Andrew Barnard.	Ste-Anne-de-Chicourimi, P.Q. Labelle, P.Q. St-Jovite, Station, P.Q. Makamik, P.Q. St-Luc, Co. Dorchester, P.O.
G	
Gagné, Albert. Gagnon, Alfred. Gagnon, Elizée. Gagnon, Louis-Georges. Gaudreau, Hector. Gaudreault, Philippe. Gauthier, Eugène. Gendron, Joseph Edgar. Godbout, JA. Gosselin, Charles, JF. Grégoire, LP. Grenon, Harry. Guay, Joseph-Edouard. Guy, Georges.	Amqui, P.Q. Ste-Croix, Lac-St-Jean, P.Q. St-Parôme, P.Q. Cap-St-Ignace, P.Q. Hébertville-Station, P.Q. Bergeronnes, P.Q. Maniwaki, P.Q. Rivière Mattawan, P.Q. Fort Coulonge, P.Q. Batiscan, P.Q. La-Tuque, P.Q. Amos, P.Q.
Н	•
Haakonsen, Einer Harvey, Léonce Hatch, John Héroux, Hilarion Jacques, Antoine Jean, Eudore. Jeanrie, Amédée. Jeanrie, Raoul.	. Chroutimi-Juest, P.Q. Rivière-du-Loup, P.Q. St-Maurice, P.Q. . Lévis, P.Q. . La-Tuque, P.Q. . St-Joyite Village, Co. Terrebonne, P.Q.
	Cardinet, 1.v2.
L	
Labbé, Florian Labbé, Philippe Lacroix, JC. Larivé, Oscar Laflamme, Alphone Lainesse, Joseph-Edouard Lainesse, JGilbert Laing, JOmer Lalonde, Charles-Auguste Lamy, Raoul Landry, JA. Laplante, JBaptiste Lapointe, Armand Leclerc, Rodolphe Lefrançois, Adélard LeGros, Clément Lepage, Albert Lepage, Adjutor Leriche, Emile Levesque, Cyprien Levesque, William	La Tuque, P.Q. Trois-Rivières, P.Q. Grande-Piles, P.Q. Québec, P.Q. Barraute, P.Q. Barraute, P.Q. Shawenigan-Falls, P.Q. Ville-Marie, P.Q. St-Boniface, P.Q. Grand'Mère, P.Q. Ste-Rose-du-Dégelé, P.Q. La Tuque, P.Q. Ste-Anne-des-Monts, P.Q. Chicoutimi-Ouest, P.Q. Gaspé Harbour, P.Q. Trois-Rivières, P.Q. Garthby, P.Q. Weedon, P.Q. Ste-Angèle, Co. Matane, P.Q.

APPENDICE No 17.—Suite

Tableau indiquant le nom et la résidence des personnes autorisées à agir comme mesureurs de bois depuis la publication du dernier rapport.

Lortie, Adélard
M
Mallot, Zano.Trois-Rivières, P.Q.Maloney, JR.Bienville, P.Q.Maltais, Pierre.St-Fulgence, Chic., P.Q.Maltais, UlissesSt-Fulgence, Chic., P.Q.Marion, Hector.Fort-Coulonge, P.Q.Marion, William63, rue Laurel, Ottawa.Marshall, ASt-Maurice Bridge, P.Q.Martel, Joseph-JF.Amos, P.Q.Mauger, Donat.Batiscan, P.Q.Michaud, WilfridCampbellton, N.B.Morissette, JG.Daaquam, P.Q.Morooney, WJ.Flamand, P.Q.
Mc.
McCaffrey, James. McCuaig, John-C. McEwen, JAlbert. McFarlane, George. McKay, Racy, J. McNeil, William. McNeil, William. McTiernan, Dawson. McAir, Maniwaki, P.Q. Maniwaki, P.Q. Mawdon, P.Q. Rawdon, P.Q. Québec, P.Q. McKay, Racy, J. Clo Riordon Co. Kipawa Works, Ville-Marie. McTiernan, Dawson. Bryson, P.Q.
N
Noël, Lewis.Metabetchouan, P.Q.Néron, JErnest.Chicoutimi-Ouest, P.Q.Néron, WilfridChicoutimi-Ouest, P.Q.
0
Ouellette, Aimé
P
Painchaud, Julien Notre-Dame-du-Lac, P.Q. Pednault, Oscar Chicoutimi-Ouest, P.Q. Pelletier, Raoul Rivière-Jaune, P.Q. Perrin, James-V Bersimis, P.Q. Piton, Omer Duhamel, Co. Labelle, P.Q. Plourde, Michel Metabetchouan, P.Q. Poulin, JT Lac-Frontière, P.Q. Powell, Allison Dalhousie, NB. Pratte, Hervé Louiseville, P.Q. Pyke, Eric-M Flamand, P.Q.
R
Régis, Adélard Chicoutimi-Ouest, P.Q. Rigler, Tom. Scotstown, P.Q. Rivard, JR. St-Thècle, P.Q. Robert, Fernando. Trois-Rivières, P.Q. Robichaud, Joseph-E. Notre-Dame-du-Rosaire, P.Q. Rocheleau, George. Trois-Rivières, P.Q. Rodrigue, JF St-Georges, Beauce, P.Q.

APPENDICE No 17.—Suite

TABLEAU indiquant le nom et la résidence des personnes autorisées à agir comme mesureurs de bois depuis la publication du dernier rapport.

Roy, Albany
S
Simard, Louis.
T
Tardif, Iréné. Jonquières, P.Q. Théberge, Nérée. Armagh, P.Q. Thériault, Joseph. Lac-au-Saumon, P.Q. Thibault, Antonio. Ste-Angèle, Co. Rimouski. Thibault, Donat. Ste-Angèle, Co. Rimouski. St-Boniface, P.Q. Tremblay, Alonzo. Ste-Anne, Chicoutimi, P.Q. Tremblay, Dominique. Grande-Baie, P.Q. Tremblay, Georges (fils de Wilbrod). Ste-Anne, Chicoutimi, P.Q. Tremblay, Hector. Ste-Croix, Lac-St-Jean, P.Q. Tremblay, Juseph (fils de Godfroi). Chicoutimi, P.Q. Tremblay, Ludger. Ste-Anne-de-Chicoutimi, P.Q. Tremblay, Ludovic. Ste-Anne-de-Chicoutimi, P.Q. Tremblay, Oscar. Ste-Anne-de-Chicoutimi, P.Q. Tremblay, Patrick. Ste-Yriac, P.Q. Tremblay, Patrick. St-Cyriac, P.Q. Trempe, Albéric. Amos, P.Q. Turcotte, Tancrède. St-Fulgence, P.Q.
${f v}$
Violette, William
\mathbf{w}
Wickenden, Henri-R

Elz. Miville Déchene,

Sous-ministre.

WM. DELANEY,

Secrétaire.

Bureau d'Examinateurs et Mesureurs de bois.

APPENDICE N.o 18

RAPPORT CONCERNANT LES ARPENTAGES POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 30 juin 1920.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport touchant les divers travaux donnés en exécution par le service des arpentages durant l'exercice financier 1919-1920.

Nous avons dû contrôler les travaux qui n'ont pu être achevés durant le dernier exercice, et en outre, de nouvelles instructions, au nombre de quarante-quatre, ont été émises pour des arpentages divers, nécessités par le développement général de notre Province et dont suit tableau.

Date des		Genre de travail	Comté	
4 juillet	1919	Levé du plan d'une partie de la rivière Mastigouche	Maskinongé et Ber- thier.	
12 "	," ····	Renouvellement de l'arpentage du canton de Nemtayé (partie)		
30 "	"	Levé du plan d'une partie de la rivière Malbaie	Charlevoix.	
1 soût	*	Etablissement de la limite ouest de la location forestière "Petite Bergeronnes No 86a"		
14 "	"	Lotissement des rangs 6, 7, et 8 du canton de Bourget	Chicoutimi.	
15 "	"	Levé du plan de certains lacs et cours d'eau coupés par la ligne d'exploitation Blaiklock, depuis Stoneham jusqu'au lac Saint-Jean	Québec et Montmo- rency.	
27 "	4	Délimitation d'un bloc de terre de la contenance de 27160 acres et situé dans le canton de Leau, devant être octroyé comme subside en terre à la compagnie du chemin de fer de la Jonction de Napierville	Saint-Maurice.	
11 sept.	"	Etablissement des limites nord et sud de la location forestière No 114½ nord		
12 "	"	Arpentage d'une partie de la ligne de division entre les cantons de Nelson et d'Inverness		

Date des		des	Genre de travail	Comt6
instructions		tions		
12	"	"	Etablissement des linites de certains terrains miniers dans le canton de Lemieux	Gaspé
24		"	Arpentage des lignes extérieures des locations forestières "Rivière Madeleine No 1 est et No 1 ouest"	
10	oct ob re	"	Etablissement des lignes extérieures de la location fores- tière "Basket Brook" dans le canton de Mann	
15	**	"	Lotissement des rangs projetés de 11 à 19 inclusivement de la seigneurie de Deschaillons	
15	octobre	1919	Renouvellement de la limite sud de chacun des canton de Palmarolle et de Poularies	
18	u	"	Délimitation du bloc "C" et de la partie sud du lot 31 du rang 8, du canton de Mazenod	
18	46	"	Lotissement du rang "A" de la seigneurie de Rigaud- Vaudreuil	
29	**	** ••••	Etablissement de la limite ouest du bloc minier "A" et délimitation du bloc "O", au sud-ouest dudit bloc "A", canton de Lenieux	i
13	nov.	"	Lotissement de la partie est de chacun des rangs 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 du canton de Labrecque	
15		44	Renouvellement des poteaux et bornes d'une partie de la limite extérieure de la seigneurie du lac Matapédia, appartenant à la compagnie dite : "John Fenderson & Co. Inc.", de Sayabec	
21	**	"	Etablissement de la limite sud de la location forestière "Dartmouth River South"	
25	44	"	Renouvellement du lotissement des rangs A, B, C et D du canton de Périgny	Chicoutimi.
26	"	"	Délimitation de certains blocs de terres, d'une étendue totale de 30,150 acres, situés dans les cantons de Buies, de Chassaigne, de Le Breton et de Jalobert	
5 d	écembre		Renouvellement de certaines lignes de rangs, extérieures et centrales, dans le canton de Pelletier	Lac-Saint-Jean.
11	44	"	Etablissement des lignes devant diviser le bloc "A" de chacun des cantons de Beaudet, d'Antoine et de Hémon	Lac-Saint-Jean.
15	**	"	Levé du plan de tous les lacs et cours d'eau compris dans le bassin de la rivière Maganasipi	Témiscamingue.
19	44	"	Levé du plan de certains lacs et cours d'eau des rivières Croche, Petite-Lièvre et aux Saumons	Lac-Saint-Jean.
			!	ı

Date des instructions		Genre de travail	Comté
16 janvier 1920		Etablissement de la limite est du bloc "A" du canton	
30 "	" •••,	d'Antoine. Etablissement de la ligne séparative des locations fores- tières "Rivière Flamand No 1 nord" et "Arrière Flamand No 1 nord", ainsi que pour celle divisant cette dernière location forestière de "Rivière Saint- Maurice No 12 ouest.	
5 mars	"	Renouvellement de la division des rangs A, B, C et D du canton de Périgny (Instructions supplémentaires)	
9 mars	1920	Etablissement de la limite ouest de la location forestière "Limite canton Pascalis" propriété de "The Eagle Lumber Co., Ltd.", la séparant du terrain appartenant à la "West End Paper Co.", canton de Pascalis	
30 "	**	Etablissement d'un parallèle de latitude depuis le coin sud-est du canton de Desroberts jusqu'au canton de Josselin	Pontiac et Témisca-
1 avril	"	Lotissement de quelques lots dans chacun des huit pre- miers rangs de Proulx (projeté)	
6 "	·· · · · ·	Délimitation d'un bloc de terre dans le canton de Montpetit	Champlain et Ssint. Maurice.
19 "	"	Lotissement, de chaque côté du chemin de la "St. Lawrence Pulp & Paper Corp.", à travers les rangs 4, 5, 6, 7 et 8 de la seigneurie de Pabos	
22 "	"	Renouvellement de chacun des fronts des rangs 2, 3 et 4 du canton de Sheniey	Beauce.
22 "	" …	Lotissement du canton de Vassal	Témiscamingue.
24 "	"	Lotissement du canton de Despinassy	Témiscamingue.
26 "	"	Lotissement du canton de Bartouille	Témiscamingue.
1 mai	** ••••	Levé du plan de certains cours d'eau, affluents et tribu- taires des rivières Betsiamites, aux Outardes et Mani-	
5 "	"	couagan. Divers travaux d'arpentage dans certains villages (projetés).	
27 "	"	Lotissement d'un bloc de terre de 10,000 acres dans la	_
8 juin	"	Lotissement du canton de Villars	Témiscamingue.
14 "	"	Renouvellement de la ligne limitative des cantons de Thetford et de Coleraine entre le rang "A" de chacun des deux cantons	
23 "	•• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	Renversement de l'arpentage de quelques lots dans les rangs 7, 8 et 10 du canton de LaMotte	

Comme on peut le constater par le tableau ci-dessus, c'est surtout dans les comtés de Témiscamingue, du lac Saint-Jean et de Chicoutimi qu'ont porté les divisions de cantons, sans toutefois négliger les autres centres de colonisation de la Province. Par exemple, des lotissements ont été ordonnés dans les seigneuries de Lotbinière, de Deschaillons et de Rigaud-Vaudreuil, etc., etc.

Plusieurs levés de lacs et cours d'eau ont été donnés à faire durant le dernier exercice financier. Les principaux sont les levés du plan d'une partie de la rivière Mastigouche, de la rivière Malbaie, des rivières Croche, Petite-Lièvre et aux Saumons, etc., etc.

Le Département n'a donné à tirer dans la dernière année qu'une seule ligne de base qui consiste dans l'établissement d'un parallèle de latitude dans les comtés de Pontiac et de Témiscamingue.

A part les délimitations de locations forestières dans les comtés de Saguenay, Gaspé, Bonaventure, Saint-Maurice et Témiscamingue, il a été jugé nécessaire de faire délimiter, pour le compte des propriétaires, certains terrains miniers dans le canton de Lemieux, comté de Gaspé.

Il a fallu aussi faire délimiter un bloc de terre de la contenance de 27,160 acres et situé dans le comté de Saint-Maurice, laquelle étendue devait être octroyée à la compagnie de chemin de fer de la Jonction de Napierville.

Les divisions de villages (projetés) ont encore porté, durant le dernier exercice financier, dans le comté de Témiscamingue.

Plusieurs lignes de cantons ont été renouvelées, entre autres, la ligne entre les cantons de Nelson et d'Inverness, la ligne limitative des cantons de Thetford et de Coleraine, dans le comté de Mégantic, et quelques autres dans les comtés de Lac Saint-Jean et Témiscamingue.

On verra dans l'appendice 21 que les travaux définitivement acceptés au cours de la dernière année comportent des divisions de cantons et de villages, dans les comtés de Témiscamingue, Lac St-Jean, Chicoutimi, Matane et Mégantic; le levé du plan des lacs et cours d'eau du comté de Saint-Maurice et celui du plan d'une partie du chemin de fer Québec et lac Saint-Jean; le renouvellement d'arpentage de la ligne d'exploration Blaiklock et l'arpentage d'un parallèle de latitude depuis le canton de Disson, comté de Témiscamingue, jusqu'à la rivière Bell.

Le Département a fait lithographier, en 1919-1920, vingt (20) plans de cantons dont les arpentages sont définitivement acceptés.

L'état des dépenses encourues par le Service des arpentages est exposé à l'appendice 20.

Les principaux travaux, complétés et acceptés durant les années 1917-1918, 1918-1919 et 1919-1920, comportent des divisions de cantons, des levés de lacs et cours d'eau, l'établissement de lignes de comtés et d'un parallèle de latitude, dans les centres de colonisation de la province, etc., etc.

I

DIVISIONS DES CANTONS.

1917-1918

Comté de Témiscamingue.

Au cours de 1917-1918, monsieur l'arpenteur C.-E. Lemoine a effectué la division du canton de Manneville.

"Le terrain de ce canton, dit M. Lemoine, offre un aspect tantôt plat, tantôt montagneux.

Moins le côté ouest, recouvert de cyprès, le sol est généralement d'une bonne terre à culture.

Le boisement est de première qualité, et les principales essences sont : le cyprès, l'épinette, le bouleau et le mérisier.

Il y a de l'eau en permanence et de bonne qualité.

La chasse offre de grands avantages; on y rencontre l'orignal, l'ours, le lynx, le castor, le putois, le vison et la marte."

Comté de Pontiac.

Monsieur l'arpenteur J.-H. Houde a fait la division du canton de Bryson (partie).

D'après le rapport de M. Houde, les moyens de transport pour arriver à ce canton sont assez difficiles, la contrée étant très montagneuse, surtout sur les bords de la rivière Noire.

Il y a du gibier en abondance; le chevreuil est l'espèce la plus commune.

La pêche est moins bonne, car la rivière Noire et les lacs ne sont guère poisonneux.

Ce canton offre des avantages au point de vue minier. Il y a des gisements de mica, de plomb et de cuivre; cependant, étant donné la difficulté des communications actuelles, ils sont peu faciles à exploiter.

Comté de Labelle.

Le même arpenteur, M. Houde, a divisé une partie du canton de McGill.

On constate que dans cette région les communications ne sont pas aussi pénibles; il y a des bons chemins, aussi la colonisation est-elle avancée partout où la terre se prête à la culture. On signale au lac Serpent la ferme Binet dont au-delà de 80 acres sont en terre cultivable.

Le sol est généralement de terre jaune sablonneuse, à l'exception cependant des bords du ruisseau du lac Serpent où le sol est formé de terre grasse et argileuse.

Les essences forestières sont très variées.

La chase est fructueuse, et les lacs sont très poissonneux : au lac Matabec, il y a un club de chasse et de pêche.

M. l'arpenteur John Bourgeois a renouvelé l'arpentage d'une partie du canton de Dudley, arpentage qui avait été fait en 1865 par l'arpenteur Samuel Allen.

Monsieur Bourgeois a pu rétablir presque toutes les lignes de l'arpentage primitif qui, pratiquement, a été bien fait.

Des routes carrossables relient Dudley à Buckingham, vers le sud, et à Mont-Laurier, vers le nord.

Ce canton est montagneux; les montagnes y sont très élevées et même souvent inaccessibles.

Les terrains cultivables sont rares; cependant depuis le côté nord de la rivière du Cerf jusqu'à la rivière du Lièvre, de même que dans les environs du petit lac du Cerf, la terre est très propre à la culture.

Boisement.—Dans les parties basses croît une jeune pousse d'épinette noire, de sapin et de cèdre, et sur les hauteurs poussent le bouleau et le tremble. Un peu partout on rencontre de jeunes érables, mérisiers, hêtres et tilleuls.

Le poisson, surtout la truite gris: et la truite saumonée, est en abondance dans les lacs et rivières.

Au point de vue de la chasse, c'est le chevreuil qui est l'espèce commune.

Au lac Butler, M. Bourgeois a constaté la présence d'oxyde de fer, près du lac St-Germain, et, dans le rang 11, d'un lit de graphite presque pur dont l'exploitation serait facile.

Il a été fait un renouvellement des arpentages Bouchette, en 1852, et Simmes, en 1868, d'une partie du canton d'Hartwell.

Les divers arpentages exécutés dans ce canton ont donné lieu à nombre de difficultés qui n'ont jamais été réglées définitivement. En 1884, M. Henry O'Sullivan fut chargé de vérifier les opérations de Bouchette et de Simmes, mais n'a fourni au département aucune note de ses travaux, et son plan est assez vague.

Les accès à ce canton sont des plus pénibles, le terrain étant très accidenté.

Il n'y a de bonne terre à culture que le sol silico-argileux des petites vallées qui sillonnent le canton.

Le boisement est surtout fait de "bois franc".

Les cours d'eau et les lacs qui arrosent ce canton sont de peu d'inportance, si ce n'est cependant au point de vue de la pêche, qui, d'après les colons de l'endroit, est toujours excellente sur ces lacs et cours d'eau

La chasse est à peu près nulle.

Comté de Champlain.

Division de quelques lots dans le canton de Lamy, par les arpenteurs Bélanger et Fugère.....

D'après ces arpenteurs le terrain de cette partie du canton de Lamy est très irrégulier et accidenté.

La partie élevée du terrain est rocailleuse; ailleurs et sur les bords de la rivière Gatineau, le sol est composé de terre noire avec des souscouches de terre jaune et grise.

Le bois est généralement beau. Sur les lots 1 à 16, il a été buché il y a un certain nombre d'années, et il croît maintenant une seconde pousse d'épinettes et d'un peu de sapins. On rencontre du bois "franc" sur les hauteurs.

Comté de Chicoutimi.

Division des rangs 3, 4 et 5 du canton de Bourget, par l'arpenteur Elz. Laberge.

D'après le rapport de M. Laberge, il n'y aurait de terre cultivalble que les terrains compris entre le lot No 31 et le lot No 46, à la condition qu'ils soient fossoyés. Toute cette étendue forme une savane dont le sol est composé d'argile et de terre noire. Quant aux autres lots ils sont montagneux et impropres à la culture.

La pêche, surtout au brochet, est assez avantageuse.

Comté de Rimouski.

Renouvellement, par l'arpenteur Geo.-E. Morency, du front du rang III dans le canton de Duquesne.

L'aspect général du terrain est onduleux, accidenté aux approches des rivières, malgré que les communications n'en sont pas moins faciles.

Ce canton est arrosé par plusieurs ruisseaux et de nombreux petits lacs qui sont très poissonneux; la truite saumonée abonde.

La terre est partout de bonne qualité.

Le boisement est surtout fait d'épinettes, de pins et de cèdres de grosses dimensions. Il y a peu de bouleau et de cyprès.

Au point de vue de la chasse, on rencontre beaucoup d'orignaux et de chevreuils.

Sur la rivière Rimouski, il y a une chute remarquable de quatrevingts pieds de haut, capable de fournir un pouvoir d'eau très puissant.

Comté de Mégantic.

Renouvellement d'arpentage du canton de Nelson (partie) par l'arpenteur J.-A.-L. Doyon.

Le terrain présente un aspect généralement plan.

La terre, dans la partie nord, est partout propre à la culture. On rencontre des savanes dans les rangs 5, 6 et 7.

Plusieurs petites rivières, remplies de truites, traversent ce canton.

Les essences forestières qui restent sont en partie du "bois franc".

Cette région abonde en chevreuils ; il y a aussi de l'orignal, quoiqu'en moindre quantité.

1918-1919

Comté de Témiscamingue.

Division du canton de Poularies (partie sud) par l'arpenteur A.-E. de la Chevrotière.

Les communications avec ce canton peuvent se faire, à l'est, par la rivière Loïs et, au centre, par un chemin inachevé qui aboutit au rang IV.

La partie est du canton est assez unie tandis qu'il est accidenté et couvert de rochers nus dans les rangs I et II.

Le sol est plus ou moins bon à la culture.

Les bords de la rivière Loïs sont recouverts de bois "à papier". Les essences forestières les plus communes sont : l'épinette, le sapin, le cyprès et, en quantité, le tremble et le bouleau.

Il y a beaucoup de chasse et de pêche. Comme gros gibier on rencontre l'orignal, surtout sur les bords du lac Loïs. Les animaux à fourrure sont plutôt rares dans la contrée.

Division du canton de Palmarolle (partie sud) par le même arpenteur.

On a accès à ce canton par les rivières La Sarre, Dagenais et Abitibi.

"Cette partie sud du canton de Palmarolle, dit M. de la Chevrotière, est sans contredit la meilleure partie de terre à culture que j'aie arpenté e dans la région du Témiscamingue."

Exception faite d'une suite de petits rochers qui traversent les rangs II, III et IV, l'aspect du terrain est en général plan.

Le sol est de première qualité.

Le bois est beau et gros. Les essences sont : l'épinette, le sapin et le cyprès, le tremble, le liard, le bouleau et les aulnes. Le vent, malheureusement, a renversé beaucoup d'arbres dans toute la région.

Il y a peu de chasse, et la pêche est presque nulle.

Division du canton de Pascalis (partie) par l'arpenteur C.-C. de la Chevrotière.

Comme communications avec ce canton il y a la rivière Bell et un chemin qui conduit jusqu'au rang II.

L'aspect du terrain est plan à part quelques petits coteaux.

La terre semble très propre à la culture ; toutefois, il faut exceptee une savane dans le rang X.

Les essences forestières sont variées : on rencontre par exemple l'épinette noire, l'épinette grise, le bouleau, etc.

A part le renard, il y a peu d'autre gibier.

La pêche est bonne généralement.

Lotissement, par l'arpenteur De M. Croteau, des rangs 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 du canton de Chazel.

Ce canton présente un terrain très accidenté dans sa partie est, onduleux et savaneux dans ses autres parties. Il est sillonné par une chaîne de montagnes et de rochers escarpés, ainsi que par de nombreux cours d'eau.

Le sol est très riche et de qualité supérieure. Où le feu a passé, il est recouvert d'une mousse épaisse.

Le bois varie : tantôt on rencontre de l'épinette éparse et rabougrie, tantôt de petits massifs du même arbre atteignant jusqu'à huit pouces de diamètre.

Il y a beaucoup de chasse et de pêche. L'orignal abonde de même que les animaux à fourrure, comme la marte, le vison, le castor, le lynx, etc.

Comté de Pontiac.

Division en lots de fermes du canton de Brassier (la demie ouest) par l'arpenteur Lorenzo Bernier.

La topographie de ce canton présente des ondulations, des accidents divers, entre autres une montagne élevée que traverse la ligne centrale du canton dans les rangs 4, 5 et 6.

La partie à l'ouest de cette ligne centrale est peu propre à la culture. Par contre, sur les bords des rivières Mégiscan, Jack Pine et sur les rives du lac Shabogama, les lots cultivables sont de la meilleure qualité de terre.

Il y a beaucoup de beau bois de commerce, surtout aux environs de la montagne qui domine les rangs 4, 5 et 6.

Au point de vue de la chasse, on rencontre encore beaucoup d'orignaux, d'ours, de renards, de visons et de rats-musqués.

Les rivières abondent en brochets et en dorés.

Division du canton de Dollard (demie ouest) par l'arpenteur Georges Côté.

Cette partie du canton de Dollard présente tantôt un sol plan, tantôt savaneux et, à certains endroits, onduleux.

Exception faite des savanes, le sol est très propre à la culture, moins les rangs supérieurs où l'on rencontre des rochers et des coteaux de cyprès. Le sol de ces rangs est sablonneux et pauvre.

On relève des traces de l'orignal, de l'ours, du renard jaune, du vison et du rat-musqué.

Les rivières abondent en dorés, en brochets et en poissons-blancs.

Comté du Lac-Saint-Jean

Division du canton de Beaudet (partie) par l'arpenteur Arthur du Tremblay.

L'aspect général du canton est à peu près uniforme dans les rangs III et IV : le terrain est plat, tandis qu'il est plus accidenté dans les rangs I et II.

Le sol, composé de terre jaune et noire avec sous-sol argileux, est des plus propres à la culture.

Le cyprès, le bouleau et l'épinette forment les essences forestières dominantes de ce canton.

Les lacs, dans les limites de la partie divisée du canton, sont très poissonneux.

Il existe, dans le rang II, sur la rivière qui traverse ce canton, un fort rapide capable de fournir un pouvoir d'eau assez considérable.

Comté de Chicoutimi

Division du canton de Bégin (partie) par l'arpenteur J.-R. Tremblay.

La partie à l'est de la ligne centrale de ce canton est généralement plane, tandis que la partie à l'ouest est accidentée. Cette dernière partie serait favorable à la culture.

Les différentes essences forestières, sont : l'épinette noire, l'épinette blanche, l'épinette rouge, le cèdre, le tremble et le bouleau.

Il y a de l'orignal et du caribou, du lièvre et de la perdrix en grande quantité.

Les lacs et rivières abondent en truites.

1919-1920

Comté de Témiscamingue

Division du canton de Roquemaure (partie sud) par l'arpenteur J.-F. Fafard.

Ce canton est très facile d'accès par les rivières La Reine et La Sarre.

Partout le sol argileux est riche, bien qu'il soit un peu rocheux à l'ouest de la ligne centrale. Cette région semble offrir de grands avantages à la culture.

Il reste, en outre, de l'épinette et du sapin de petite dimension, du bois de commerce sur les bords des ruisseaux et des rivières.

La pêche est abondante, surtout dans le lac Abitibi.

La chasse a beaucoup diminué dans ces derniè.es années ; l'orignal devient très rare dans la contrée.

Lotissement du canton de Desmeloizes (demie nord) par le même arpenteur, M. Fafard.

Le Département de la colonisation, des mines et des pêcheries est à construire un chemin carrossable qui traversera ce canton dans toute sa longueur.

Le sol, un peu rocheux en certains endroits, n'en est pas moins propre à la culture.

A part un brûlé, au nord-est du canton, ce dernier est bien boisé en épinettes et en sapins de petites dimensions.

Toute chasse a disparu dans cette région, trop à proximité du chemin de fer.

Lotissement du canton de Clermont (demie nord) par le même arpenteur, M. Fafard.

Cette partie du canton de Clermont est inaccessible en été au point de vue de la colonisation.

A un mille à l'est de la ligne centrale commence un brûlé d'environ deux milles en largeur et impropre à la culture. Ailleurs le sol, formé d'une épaisse couche d'argile et bien drainé, présente de grands avantages pour l'agriculture.

La partie à l'ouest de la ligne centrale est recouverte d'épinettes et de sapins de bonnes dimensions et d'exploitation facile.

Lotissement du canton de Palmarolle (demie sud) par A.-E. de la Chevrotière.

Cette partie du canton ne se trouve qu'à douze milles du chemin de fer, et on peut y arriver aussi par les rivières LaSarre, Dagenais et Abitibi. Le terrain est généralement plat à l'exception toutefois des rangs II, III et IV qui sont traversés par une suite de montagnes ou de rochers.

Le sol semble de toute première qualité et excellemment propice à la culture.

Depuis quelques années le vent a renversé beaucoup de bois. Les essences les plus communes sont : l'épinette, le sapin et le cyprès, le bouleau et les aulnes en quantité. Ces essences sont belles et grosses sur les bords des ruisseaux et à la tête des rivières.

Il y a peu de chasse, et la pêche est presque nulle. Cependant il se prend du brochet, du doré et de l'achigan à l'embouchure de la rivière Dagenais.

Lotissement du canton de Rochebeaucourt, par le même arpenteur, M. A.-E. de la Chevrotière.

La partie ouest de ce canton paraît être d'un sol très propre à la culture, surtout dans les huit derniers rangs. Cette partie est facile à égoutter, étant traversée par deux petites rivières. Dans les rangs VI, VII, VIII, IX et X, le sol ne semble pas très compact. La partie est, plus savaneuse, est moins bonne à la culture, quoique certains morceaux soient avantageux.

Il y a peu de bois de service. L'épinette domine, puis viennent après le tremble, le sapin, le cyprès et le bouleau.

Au point de vue de la chasse, le castor et l'orignal sont assez nombreux.

Les rivières sont peu poissonneuses.

Division du canton de Béarn par le même arpenteur, M. A.-E. de la Chevrotière.

Actuellement on communique avec le canton par les rivières Harricana et Davy, qui sont navigables.

L'aspect du canton offre un terrain généralement plan, à l'exception d'une petite chaîne de rochers qui coupe les rangs I, II, III et IV:

La partie à l'ouest de la ligne centrale et près de la moitié de celle à l'est ont été incendiées il y a quelques années. On rencontre du bois : épinette blanche, épinette noire, sapin, bouleau et tremble, vers le sud-est. On était à construire un moulin non loin de cette partie pour exploiter cette forêt.

Il y a certainement 90% de bonne terre à culture. La seule chaîne de rochers mentionnée plus haut n'est pas cultivable.

La chasse n'a pas beaucoup d'avantages en comparaison de la pêche qui est excellente sur toutes les rivières.

Division du canton de Ducros par l'arpenteur Geo. Côté.

Sans être montagneux, le canton de Ducros, dans son ensemble, est plus accidenté que les cantons qui sont situés plus à l'ouest de celui-ci. Ce canton est très savaneux, surtout vers l'est.

Le sol, riche en argile et recouvert de mousse sur les hauteurs, de terre noire dans les savanes, peut être considéré comme propre à la culture dans une proportion de 75%. Les terrains qui bornent aux rivières Taschereau et Côté sont assurément les meilleurs.

Les principales essences du boisement général du canton sont : l'épinette noire, le cyprès, le sapin, le tremble, le bouleau et le peuplier.

Comme gibier on rencontre l'orignal, le loup-cervier, l'ours, le renard jaune, le vison, le castor, etc.

Dans tous les lacs et cours d'eau, il y a en abondance du poisson blanc, du doré, du brochet et de l'esturgeon.

Comté de Pontiac

Lotissement du canton de Delestres (demie ouest) par l'arpenteur Geo. Leclerc.

Les terrains des rangs 1, 2, 3, 4 et 5 de cette partie de Delestres sont plats et très propres à la culture, tandis que les terrains des rangs 6, 7, 8, 9 et 10 présentent un aspect plutôt montagneux, et le sol est impropre à la culture.

Les essences forestières dominantes sont l'épinette noire, le cyprès, le sapin, un peu de bouleau et de tremble. Le diamètre de ces variétés de bois est petit. Le feu, en beaucoup d'endroits, a détruit de grandes étendues de forêts.

La chasse est moyenne: un peu d'orignal, d'ours, de renard, de vison, de loutre, de rat-musqué, de lièvre.

Les rivières sont poissonneuses. On y prend du doré, de l'esturgeon, du brochet.

Comté du Lac Saint-Jean

Lotissement des rangs 1 et 2 du canton de Dumais par l'arpenteur Arthur du Tremblay.

On a accès à ces rangs par le quatrième rang du canton de Normandin.

La partie des rangs 1 et 2 jusqu'au lot No 40 est propre à la culture, le sol étant composé de terre jaune et grise, avec fonds de terre argileuse recouverte d'une légère couche de terre noire. Le sol des autres lots est formé de terre jaune sablonneuse, et le terrain est accidenté et rocailleux, offrant un aspect de rochers et de crans.

Le boisement est surtout fait de cyprès, d'épinette, de bouleau et de tremble. Le bois de commerce est en quantité.

Le climat est assez favorable à la colonisation.

Le lac Kawachagami et les ruisseaux qui arrosent ce canton sont poissonneux.

Lotissement du canton de Girard, (partie nord-ouest) par le même arpenteur, M. du Tremblay.

Cette partie du canton de Girard est reliée aux cantons limitrophes par le chemin du rang VII et par celui du rang XI de Normandin,

Le terrain est en général accidenté, il est formé de rochers et de crans, surtout sur les lots des rangs VII, VIII, IX, X, XI et XII.

La nature du sol, formé de terre jaune mêlée de sable, dans les parties élevées, et de terre grise avec sous-sol d'argile, dans les parties basses, en fait un des cantons les plus propres à la culture.

Ce canton est arrosé par les rivières Mistassini et Ouasiemska et par nombre de petits lacs et ruisseaux, qui abondent en truite grise et rouge, et surtout en truite saumonée.

Les essences forestières sont : l'épinette, le cyprès et le bouleau. La chasse est excellente.

Sur la rivière Ouasiemska, en front du lot No 34 du cinquième rang, il existe un fort rapide capable de fournir un bon pouvoir d'eau.

Renouvellement d'arpentage d'une partie du canton de Dolbeau, par l'arpenteur E.-H.-N. Piton.

"J'aime, dit M. Piton, à faire rapport que presque toute la partie de ce canton que j'ai réarpentée est bien propice à la culture, que les colons n'auront pas beaucoup de difficultés à la défricher."

Le sol est généralement d'une terre grasse et grise, mêlée d'argile, à l'exception toutefois du onzième rang dont une partie est impropre à la culture.

Dans les rangs VI, VII, VIII et IX il y a une chaîne de rochers qui suit le côté nord-est de la rivière "Noire" et coupe tous les lots de ces rangs, diminuant d'autant la superficie cultivable des lots.

Comté de Saguenay

Lotissement du canton de Ragueneau (partie) par l'arpenteur Henri Bélanger.

Cette partie du canton de Ragueneau est située du côté ouest de la rivière aux Outardes et s'étend sur le littoral du fleuve Saint-Laurent jusqu'à la rivière des "Rosiers".

L'aspect en est généralement onduleux et quelque peu montagneux.

Le sol est formé de terre argileuse recouverte d'une mince couche de terre noire ou grise, ce qui le rend très propre à la culture, surtout depuis les lots No 28 jusqu'à la rivière des "Rosiers".

Comme essences forestières on rencontre l'épinette noire, le sapin et le bouleau.

II

RELEVÉS DE LACS ET COURS D'EAU, ETC.

Dans les trois dernières années, le Département a ordonné le relevé de plusieurs lacs et rivières, ainsi que celui de plusieurs îles sur le littoral nord du fleuve Saint-Laurent.

1917-1918

Relevé des rivières Mattawin, Rouge, du Lièvre, Kiamika et de leurs tributaires, etc.

Cet important relevé a été fait par monsieur l'arpenteur J.-O. Lacoursière qui a en même temps fait le renouvellement de la ligne d'exploration "Arcand-Temple", dans les comtés de Maskinongé, Berthier, Joliette et Montcalm.

Tous les cours d'eau, relevés au cours de ce travail, coulent entre des berges assez élevées et sont coupés par de nombreux rapides. Bien qu'ils ne soient navigables que sur de petites distances, on peut dire qu'en général ils sont flottables.

En beaucoup d'endroits sur ces cours d'eau, il y a de superbes chutes dont quelques-unes seulement sont utilisées sur la rivière Mattawin et sur le ruisseau "des Iles".

L'aspect général de toute la contrée explorée pour le besoin de cet arpentage présente une région très accidentée, couverte de montagnes. Toute cette région est impropre à la colonisation, les plateaux utiles et cultivables étant de trop faible étendue.

Le sol est composé de terre jaune et plus souvent de sable. Il est rocheux en maints endroits.

Le boisement offre des avantages au point de vue du commerce de la pulpe. Les essences communes à ces régions sont : l'épinette blanche et noire, le sapin, le pin, le cèdre, le bouleau et l'érable.

Les endroits où il existe de vieux brûlés sont boisés en cyprès, en bouleau et en tremble.

Les lacs sont poissonneux; on y trouve surtout le brochet et le doré. Il paraît y avoir de la truite dans les lacs des Cinq-Doigts, de la Butte et dans la décharge du lac "Maison de Pierre".

Dans tout ce territoire, les animaux à fourrure qu'on rencontre sont : le pécan, le renard jaune, le vison, un peu de loutre, le castor, le loup-cervier, et, comme gibier de chasse, l'orignal. Il n'y a presque pas de perdrix et de lièvres dans cette contrée.

TRIBUTAIRES DE LA RIVIERE BATISCAN

Monsieur l'arpenteur De M. Croteau a fait le relevé de certains lacs et cours d'eau, tributaires de la Batiscan, et situés dans le territoire de chasse et de pêche du club Jacques-Cartier.

Ce territoire, est-il dit au rapport de cet arpenteur, est divisé en trois parties bien distinctes au point de vue d'accès aux différents lacs et cours d'eau qui le baignent.

De la station du chemin de fer "Malouin", l'on communique, par des portages entretenus, aux différents lacs, entre autres, à l'ouest, au lac Bilodeau, magnifique nappe d'eau des plus poissonneuses et dont les abords sont assez bien boisés. Ce lac est situé à plus d'un mille et quart de la station du chemin de fer. Mais les lacs les plus importants de cette partie sont situés à l'est du chemin de fer et ce sont les lacs Malouin et Gagnon, à même distance environ du chemin de fer que le lac Bilodeau.

La truite abonde dans le lac Malouin.

Le plus important des lacs de cette région est le lac Trompeur, qui a près de trois milles de longueur ; des rives de ce lac on a facilement accès aux lacs Bernier, Castor, O'Connell et Erable, ces derniers peu importants.

A un mille de la gare Beaudet, en suivant la voie ferrée dans la direction du nord, on rencontre un grand chemin qui se rend à la décharge du lac Batiscan. De ce chemin, des portages nous conduisent aux lacs à la Pelle, Hibou, Grenier et autres de peu d'importance. Le chemin passe à quelques chaînes seulement des lacs Appollinaire et Garneau. On atteint les Etangs et le lac Savane par un portage qui naît à l'endroit où le chemin passe près de la rivière aux Eclairs. Les lacs importants de cette partie sont les lacs Appollinaire, Garneau et Grenier les deux premiers situés à près de deux milles et demi de la station du chemin de fer et le dernier à deux mille et quart. C'est aussi plus avantageux de descendre à la station Beaudet pour se rendre aux lacs Quatre-Baies, Moisan et Tremblay. Ces trois lacs sont très fréquentés. Du lac Quatre-Baies on peut se rendre au lac Coucou, lequel n'est qu'un élargissement de la rivière Miquick. Tous ces lacs sont réunis par d'excellents portages.

De la station Jacques-Cartier, située sur la rive est de la rivière Batiscan, il faut traverser la rivière et faire l'ascension d'une montagne de trois cents pieds environ de hauteur pour atteindre le lac des Isles, d'où, par des portages, on se rend aux lacs Vohl, Chabot et Windsor. Ces lacs sont situés à l'ouest du chemin de fer. A l'est, en face de la station Jacques Cartier, un portage mène aux lacs Leclerc, Sans-Pain, Couture, Nadeau et Châteauvert Ce dernier est très fréquenté et est le plus important de toute cette chaîne de lacs. Du lac Châteauvert on se rend au lac Croche qui est un autre élargissement de la rivière Miquick, lequel est situé à un mille et trois quarts du lac Châteauvert La rivière Miquick, entre les lacs Croche et Coucou, n'est qu'une suite de rapides.

Le sol:—Ce territoire est en grande partie formé de rochers dénudés,

de montagnes rocheuses et de savanes. Le terrain est presque complètement impropre à la culture et déboisé.

Chasse et pêche:—L'orignal est le gibier le plus commun dans ces parages; quant à la pêche, la truite abonde dans tous les lacs et rivières de la contrée.

TETE DES EAUX DES RIVIERES METABETCHOUANE, BATIS-CAN ET BOSTONNAIS

Dans le comté de Québec, Monsieur l'arpenteur J.-F. Fafard a exécuté le levé du plan de la tête des eaux des rivières Métabetchouane, Batiscan et Bostonnais.

Les opérations de M. Fafard, d'après le rapport de ce dernier, ont été commencées à la station du lac Edouard dont la rive nord-ouest a été relevée, ainsi que la chaîne de lacs et portages qui relie les eaux du lac Edouard à celles du lac Croche.

De ce dernier lac, l'arpenteur s'est rendu au lac Catherine, tête de la rivière Bostonnais, dont il a relevé, vers le nord, une des rives. Il a ensuite traversé à la grande rivière Bostonnais en passant par le ruisseau Bonhomme. De l'embouchure de ce ruisseau, il a remonté le cours de la grande rivière Bostonnais en relevant la rive nord du petit lac Bostonnais de même que celle du grand lac Bostonnais et la rive sud de la décharge du lac des Cèdres jusqu'au chemin de fer Québec et Lac Saint-Jean.

M. Fafard a ensuite relevé le chemin de fer jusqu'au pied du lac des Cèdres avec la baie la plus au nord de ce lac, de laquelle baie il s'est rendu à la rivière Métabetchouane qu'il a relevée, en la remontant, jusqu'au lac à la Place et de là, jusqu'au lac Brûlé dont il a relié les eaux à celles des sources de la rivière Bostonnais, c'est-à-dire au lac Ventadour. Du lac Brûlé, il a essayé de suivre la décharge de ce lac pour se rendre au lac des Passes, mais il a constaté que ces deux lacs déversaient leurs eaux dans la rivière Batiscan.

Revenu au lac Adée, M. Fafard s'est rendu au lac des Passes qu'il a atteint dans la partie nord-est. Il a relevé ce dernier lac, ainsi que tous les autres petits lacs qui s'y déchargent, jusqu'à son embouchure dans la rivière Batiscan. Puis il a remonté cette rivière, sur une longueur d'environ deux milles, pour ensuite suivre la voie ferrée jusqu'au

poteau du quatre-vingt-dix-huitième mille, et de là, jusqu'à la station de Pearl Lake.

Du lac Edouard à Kiskissing, l'arpenteur a traversé une région impropre à la culture. Les rivières et ruisseaux dans cette partie sont flottables et ont été utilisés par le passé. Du lac Long jusqu'au lac Brûlé, M. Fafard a traversé une région bien boisée en épinette et en sapin de grosses dimensions. Toutes les rivières suivies sur ce parcours peuvent être utilisées au flottage du bois.

Un pouvoir d'eau assez considérable existe entre le lac Henri et le lac Hugh.

Au point de vue de la chasse et de la pêche, l'orignal abonde, et les lacs et rivières sont remplis de truites.

TRIBUTAIRES DES RIVIERES WINNAWASH ET OTTAWA

Monsieur l'arpenteur A.-E. de la Chevrotière a fait le levé du plan des lacs Bay, Chenon, Travers et autres, tributaires de la rivière Winnawash, et des lacs Sturgeon, à la Truite, Nimewaja, Alfred et autres, tributaires de la rivière Ottawa.

"Le terrain que j'ai parcouru, dit M. de la Chevrotière dans son rapport, est généralement plan; cependant il est accidenté et même montagneux sur les rivières à la Truite et Sturgeon et près du lac Winnawash; le bois y est petit".

L'arpenteur n'a pas trouvé, au cours de ses opérations, de chutes ou de rapides susceptibles d'être utilisés à la production d'énergie considérable.

Sur le lac Bay, il y a du pin d'une grosseur moyenne de douze pouces et en quantité appréciable. Partout ailleurs les essences forestières les plus communes sont : l'épinette noire, le cèdre, le bouleau et le tremble.

Les sauvages font la chasse dans ces endroits, surtout la chasse à l'orignal qui abonde, mais les animaux à fourrure deviennent rares.

Tous les lacs relevés sont poissonneux; on y prend le brochet, le doré et le poisson blanc. La truite s'est réfugiée dans les petits lacs.

LACS ET COURS D'EAU DANS LES CANTONS DE GENDREAU, DE MERCIER ET DE TABARET

Dans le comté de Témiscamingue, M. de la Chevrotière a aussi

relevé les lacs et cours d'eau situés dans les cantons de Gendreau, de Mercier et de Tabaret.

Voici le rapport de cet arpenteur: "Dans tout ce terrain compris entre le ruisseau Gordon Creek, la rivière Kipewa et les lacs Témiscamingue et Kipewa, j'ai bien rencontré divers plateaux essentiellement propres à la culture, mais pas d'une étendue assez considérable et en quantité suffisante pour être livrés maintenant à la colonisation Cependant, après la construction du chemin de fer qui doit traverser ces cantons, je prévois qu'on pourra y développer de très belles fermes.

Dans tous les lacs, j'ai rencontré beaucoup de poissons, tels que le doré et le brochet.

Quant à la chasse, c'est certainement l'un des meilleurs endroits à cause de la facilité des communications et par la quantité et la variété du gibier. L'orignal et le chevreuil y foisonnent, bien qu'ils soient détruits en grand nombre chaque année par les loups et les braconniers. Il y a encore beaucoup de castors, de loutres et de visons.

Les dix milles de chemin de fer que la compagnie du Pacifique Canadien y a construits il y a deux ans sont de première classe.

Partout, à l'exception de quelques milles autour du lac White, l'essence forestière dominante est le pin, laquelle essence est de toute première qualité. L'épinette y est aussi en quantité très appréciable et de grande valeur.

RIVIERE MAGDELAINE

Dans le comté de Gaspé, M. l'arpenteur Geo. Leclerc a fait le levé du plan de la rivière Magdelaine.

Cette rivière est une des plus importantes de la côte de Gaspé, tant au point de vue de la pêche qu'au point de vue du bois dont ses bords sont recouverts.

Elle débouche dans le Golfe Saint-Laurent, à environ 70 milles en aval du Cap Chat et à 345 milles de Québec. Sa longueur est d'à peu près 90 à 100 milles. A l'exception du grand lac Magdelaine, il n'y a pas de lacs importants sur son parcours. Le lac Magdelaine est très poissonneux. La largeur de cette rivière, à son entrée, est d'environ 250 pieds et cette largeur est continuée sur une distance de deux milles ; de ce dernier point jusqu'aux fourches, soit sur une distance de soixante milles à peu près, elle varie de 1.50 à 3 chaînes, et de ses fourches jusqu'à la tête, de 50 mailles à 1 chaîne.

Cette rivière, si elle n'est pas large, est très rapide; elle ne peut se remonter à la pagaie, mais seulement à la perche ou à la cordelle.

L'estuaire de cette rivière forme une très belle baie de un demimille de profondeur sur une largeur de un mille et demi et qui sert de port aux vapeurs faisant le cabottage sur les côtes de Gaspé et aussi aux pêcheurs de cette région. On pourrait fort bien construire un quai à l'endroit appelé Cap-à-l'Ours, situé dans la partie est de la baie.

Lorsque les eaux de cette rivière sont basses, la force du courant est telle qu'il faut la remonter à la perche et, à certains endroits, à la cordelle, notamment au petit Sault et au grand Sault. Elle est coupée aussi par le rapide Blanc, long de cinq milles ; enfin, depuis ses fourches jusqu'à sa source elle ne porte plus en canot, parce qu'elle est remplie de roches, à l'eau basse, et elle devient un torrent à l'eau haute.

Ses principaux tributaires sont les rivières Eau-Claire, Mercier, aux Cailloux, Béland et aux Caribous. Le territoire égoutté par la rivière Magdelaine et ses tributaires a une étendue d'environ 250,000 acres. Les principales essences forestières rencontrées dans toute cette contrée sont : l'épinette blanche, le sapin, le pin, le cèdre et le bouleau. Dans les parties basses on trouve surtout l'orme, le frêne et le merisier.

Le cèdre pousse sur les bords seulement de la rivière jusqu'à une distance d'environ deux à trois arpents, et son diamètre est de dix à quarante pouces.

C'est une des plus belles rivières pour le commerce et l'exploitation de la pulpe.

Les berges de cette rivière sont peu élevées, dix pieds environ. Sur son parcours, on rencontre quelques plateaux de peu d'importance, excepté ceux de la "Petite Ferme" et de la "Grande Ferme". A certains endroits, elle coule entre des montagnes dont quelques-unes sont très hautes, soit mille à douze cents pieds, surtout à sa source dans les Shick-Shocks.

Pêche:—L'entrée de la rivière Magdelaine est peuplée de saumons et de truites de mer pesant jusqu'à sept livres. Depuis le "Grand Sault", il n'y a que de la petite truite de six à douze pouces, excepté dans le grand lac Magdelaine où elle pèse de deux à sept livres.

Chasse:—On peut dire de cette région que c'est un territoire de chasse de première valeur. On y rencontre l'orignal, le caribou, le chevreuil, aussi l'ours, le loup-cervier, le pécan, le renard, la belette, la loutre, enfin le porc-épic.

Pouvoirs d'eau:—La chute du petit Sault a environ dix à douze pieds de hauteur et se trouve à terminer une suite de rapides et de petites cascades qui partent du grand Sault. Ces rapides ont un niveau d'à peu près deux pieds par cent. Cette chute est capable de développer une énergie d'environ 2000 chevaux-vapeur.

La chute du grand Sault se trouve située à sept milles et demi de l'embouchure de la rivière en suivant le cours de cette dernière. Cette chute déverse ses eaux perpendiculairement et d'une hauteur de soixante pieds. Elle est capable de développer une énergie d'environ huit à neuf mille chevaux-vapeur. Des travaux préparatoires pour un barrage semble avoir été commencés par un propriétaire de limites à bois.

Il y a encore le Rapide-Blanc, long de cinq milles et qui est très précipité. Ce rapide a un denivellement de deux cent soixante et quatre pieds.

RIVIERE SAINTE-ANNE-DES-MONTS

Dans le même comté, M. l'arpenteur C.-E. Lemoine a fait le levé du plan de la rivière Sainte-Anne-des-Monts.

"J'ai fait, dit M. Lemoine dans son rapport, le relevé de cette rivière depuis l'arrière ligne du canton de Cap-Chat jusqu'à ses fourches, dites branche du sud et branche de l'est. Sur ce parcours, la rivière est très rapide, peu profonde et ayant en moyenne une largeur de deux chaînes. Ses rives sont très accidentées, élevées et rocheuses, et où croît une seconde pousse de bouleau et de tremble. Le sol est impropre à la culture."

"J'ai continué mon travail, dit-il, sur la branche sud dont le cours devient plus rapide, et sur une quinzaine de milles, elle coule entre de hautes montagnes; sa largeur varie de une chaîne à une chaîne et vingt-cinq mailles jusqu'au lac Sainte-Anne.

Cette branche a plusieurs tributaires de vingt-cinq ma lles à une chaîne de largeur, et qui traversent des petites vallées d'un beau boisement. Bien que ces ruisseaux soient rapides, ils n'en sont pas moins flottables, sauf aux chutes qui sont fréquentes.

Le lac Sainte-Anne a trois milles de long et un demi-mille de large. Il est surplombé de hautes montagnes. Ce lac est très profond et peu poissonneux.

J'ai suivi le portage qui conduit à la rivière Petite Cascapédia sur laquelle j'ai rattaché mon travail.

Des fourches, en descendant la rivière, j'ai fait le relevé de plusieurs

gros cours d'eau, tous flottables. Le grand ruisseau serpente au centre d'une vallée d'un mille de largeur et entourée de petites montagnes qui sont bien boisées. A la tête de ce cours d'eau j'ai trouvé plusieurs lacs que j'ai relevés.

J'ai aussi relevé la rivière Noire, qui vient de l'ouest et qui se décharge dans un grand lac dont je ne connais pas le nom.

J'ai relevé la rivière Côté depuis son embouchure, la rivière Sainte-Anne-des-Monts jusqu'à sa source, c'est-à-dire jusqu'au lac du même nom. Sur une certaine distance, cette rivière coule dans une vallée très étroite et bordée de montagnes très élevées. Ses rives sont escarpées et bien boisées de sapin, d'épinette, de cèdre, de pin, de bouleau et de merisier.

Sur la moitié de cette distance, des chantiers ont été faits, ce qui diminue considérablement la quantité du bois à cet endroit.

Le lac Côté est peu profond ; ses rives sont montagneuses et toutes boisées en sapin, en épinette et en bouleau de quatre à vingt-quatre pouces de diamètre.

Les lacs de la rivière Grande-Caséapédia sont: les lacs Thibault, Gaudreau et Lévesque. Ces trois lacs se déchargent dans la rivière Thibault, qui, elle, se décharge dans la rivière Gande-Crascapédia. Ils sont très profonds et couronnés de montagnes hautes et boisées en sapin et en épinette.

La rivière Thibault, que j'ai relevée sur toute sa longueur, soit sur une distance d'un demi-mille, est très rapide, et peu profonde ; sa largeur est de trente mailles et ses rives sont élevées et bien boisées.

J'ai relevé la rivière Grande Cascapédia, en amont et en aval de la rivière Thibault, soit sur une distance de trois milles et demi. Cette partie de la rivière Grande Cascapédia est très rapide et nommée les "Saults" à cause de ses chutes et cascades. Les rives sont élevées et recouvertes de sapin, d'épinette et de bouleau. A une distance de un demi-mille de la rivière Thibault, allant vers le sud, le "Sault" se continue; de là, jusqu'à l'embouchure de la rivière du lac Noir, la rivière est calme, large, profonde et coule dans une plaine. En général les rives sont basses et planes. Le sapin, l'épinette et le bouleau y croissent.

La rivière Martin, relevée depuis son embouchure, sur la rivière Sainte-Anne, jusqu'à ses fourches est très rapide et peu profonde. Sa largeur moyenne est de soixante-dix mailles, et ses rives sont hautes et accidentées, bien boisées encore en dépit des chantiers faits dans cette partie.

J'ai continué mon travail sur la branche nord, que j'ai relevée jusqu'à sa tête, au lac de l'Islet. Sur ce trajet j'ai rencontré quatre écluses et nombre de camps de chantiers. Cette branche de la rivière est peu profonde et ses eaux sont précipitées. Ses rives sont élevées et bien boisées.

Le lac de l'Islet est entouré de montagnes, aussi bien boisées.

J'ai ensuite continué mon travail sur la branche de l'est, relevée jusqu'à sa source. Cette rivière est très rapide; ses rives sont hautes et accidentées, boisées de sapin, d'épinette et de bouleau. Sur cette branche, il y a un canal de huit cents pieds de longueur qui déverse ses eaux dans un lac à la tête de la rivière à la Marte où j'ai fait le relevé de deux lacs pour me permettre de rattacher cette dernière partie de mon travail.

Cette région est montagneuse, rocheuse, mais partout bien boisée. Les lacs sont profonds et poissonneux.

Des fourches de la rivière Sainte-Anne, j'ai continué, sur la branche de l'est, mon relevé jusqu'au pied des Monts-Blancs, en relevant en même temps ses principaux tributaires qui sont : le ruisseau des Américains, la rivière au Porc-Epic, le ruisseau aux Lièvres, la rivière des Quatre-Lacs, la rivière du petit lac Sainte-Anne et le ruisseau aux Caribous.

L'aspect général de la contrée présente des montagnes et des rochers recouverts de sapin, d'épinette, de bouleau et, à certains endroits, de tremble.

Le sol est impropre à la culture.

Comme gibier de chasse on trouve le caribou, l'orignal, le chevreuil et comme animaux à fourrure, le loup-cervier, le renard, le castor, le vison, la loutre et la marte, cette dérnière espèce en grande quantité.

La pêche n'est pas fructueuse dans tout les lacs et dans toutes les rivières. Mais il y a beaucoup de truites et de saumons à l'embouchure de la rivière Sainte-Anne-des-Monts, et des truites seulement, dans le lac de L'Islet''.

BAIE DE SHECATICA

Dans le comté de Saguenay, M. l'arpenteur Henri Bélanger a fait le relevé de la Baie de Shécatica.

Cette baie est une des plus belles de la Côte Nord; elle s'avance à neuf milles dans les terres. Trois rivières viennent se jeter dans cette baie, et ce sont les rivières Shécatica, (la principale), la Petite Coxipi et la rivière du Ruisseau-de-la-Montagne. Plusieurs gros ruisseaux y ont aussi leurs embouchures.

Les abords de la rivière Shécatica sont bien boisés, et le sol est propice à la culture. Le saumon et la truite sont en abondance dans cette rivière.

La baie de Shécatica est favorable à la chasse au loup marin. Le printemps et l'automne il y vient beaucoup de canards et d'outardes.

RIVE DU GOLFE SAINT-LAURENT EN FRONT DES CANTONS DE FITZ-PATRICK, DE GRENIER, DE BABEL ET DE LENEUF

Dans le même comté de Saguenay, M. Bélanger a aussi fait le levé du plan de la rive du Golfe Saint-Laurent en front des cantons de Fitzpatrict, de Grenier, de Babel et de Leneuf, ainsi que des îles situées en front de ces cantons.

Voici un extrait du rapport de M. Bélanger.

"Les principales rivières qui se jettent dans le fleuve en front des cantons ci-dessus dénommés sont : les rivières Brochu, des Rochers, Vachon et Pentecôte. Ces rivières arrosent un territoire richement boisé et qui est divisé en concessions forestières exploitées par les compagnies dites "St-Maurice Lumber Co.", "Ontario Paper Co." et "Gulf Pulp & Paper Co.".

La baie des Homards, située entre la rivière Pentecôte et la Pointe à Sproule, s'avance très avant dans les terres ; elle a peu de profondeur à marée haute ; elle devient à sec à marée basse.

Les îles les plus importantes sont les Grand et Petit Cacaouis. Le côté ouest du grand Cacaouis offre un refuge pour les vaisseaux d'un fort tirant. C'est un havre très à l'abri des vents du large. Cette île est bien boisée en sapin et en épinette de petites dimensions; le terrain est accidenté et peu propre à la culture.

Les autres îles mesurées sont les Iles-de-Mai, les Petits Cacaouis, les Cayes-Rouges, les Iles Croches et un grand nombre d'autres petits ilots et cayes de peu d'importance.

Il y a, aux Iles-de-Mai, un phare établi par le Gouvernement Fédéral qui rend de grands services à la navigation. Ce phare a été construit à cet endroit à la demande de la compagnie des Iles-de-Mai qui exploitait une concession forestière, laquelle compagnie n'existe plus. Ce phare est aussi utile pour les bateaux qui entrent dans la rivière des Rochers.

A l'entrée de la rivière Pentecôte est établi un petit village d'environ vingt familles, dans lequel il y a une église desservie par les Pères Eudistes. Les terrains et les maisons occupés par les habitants sont la propriété de la compagnie dite "St-Maurice Lumber Co.", qui est la seule compagnie en activité à cet endroit.

ARCHIPEL DE BLANC-SABLON

M. l'arpenteur H. Bélanger a encore été chargé du relevé de certaines îles dans l'Archipel de Blanc-Sablon, dans le comté de Saguenay.

Les points importants de ce relevé sont : la Pointe-à-Jones qui est un poste de télégraphie, la Pointe-à-la-Barque, l'Anse-aux-Dunes, le village de Notre-Dame-de-Lourdes-de-Blanc-Sablon.

L'Ile-aux-Ilots et les îlots Udell, Penny et Pig ne sont habités que l'été durant la saison de la pêche à la morue qui abonde dans ces endroits.

Le village de Notre-Dame-de-Lourdes, comprend environ cinquante familles. Il y a une église catholique sous la desserte des Eudistes. Un poste de télégraphie y est aussi établi. La pêche et la chasse sont les seules industries des habitants.

Enfin, le pays est rocheux et peu propice à l'agriculture.

Durant l'année 1918-1919, les principaux relevés de cours d'eau sont assurément ceux exécutés par monsieur l'arpenteur Henri Bélanger sur la Côte Nord du fleuve Saint-Laurent.

Il a d'abord fait le levé du plan de la rivière aux Rochers et de ses tributaires, avec le concours de monsieur l'arpenteur Lomer Fugère.

Cette rivière se jette dans une baie de la Côte Nord, nommée Baie de Sureté (Shelter Bay).

L'embouchure de cette rivière est à une distance de vingt-cinq milles à l'ouest des Sept-Iles. C'est un cours d'eau très considérable qui se divise en trois branches, la branche est s'appelle la rivière à Dominique ou aux Foins, la branche du milieu s'appelle la Gataméo et l'autre porte le nom de Bras nord-ouest.

RIVIERE DOMINIQUE

Cette rivière a une longueur totale d'environ quarante milles et se jette dans le fleuve Saint-Laurent, avec la branche du milieu, par trois chenaux principaux formant un groupe d'îles. Les quinze premiers milles ne sont qu'une suite de chutes, de rapides et de cascades, susceptibles de développer un pouvoir hydraulique très puissant. La compagnie "Ontario Paper Ltd." y fait actuellement de grands travaux afin d'obtenir le pouvoir nécessaire à son industrie.

A la tête des rapides se trouve le grand lac à l'Anguille ou lac Morin d'une longueur de six milles et ayant une largeur de trois quarts de mille. Deux portages partent de ce lac, l'un d'environ un mille de longueur et mène au lac des Iles, source de la branche ouest de la rivière Valin, laquelle est un tributaire de la rivière Sainte-Marguerite; l'autre, long de dix chaînes à peu près, conduit au Lac-à-la-Cache, qui se décharge dans la branche du milieu de la rivière aux Rochers.

A environ quatre milles plus haut que le grand lac à l'Anguille se trouve un autre lac appelé petit lac à l'Anguille. Entre ces deux lacs, la rivière n'est encore qu'une suite de rapides, de chutes et de cascades ; sa largeur moyenne est d'environ une chaîne. Le petit lac à l'Anguille peut avoir trois mille de longueur sur une largeur de un demi-mille à peu près.

A deux milles du petit lac, la rivière se divise en deux petites branches qu'alimente toute une série de petits lacs.

Au premier lac de la fourche nord-est, il y a un portage de un demimille qui conduit au lac Brûlé, source du bras est de la rivière Valin.

Les rives de la rivière Dominique sont très bien boisées de sapin, d'épinette et de bouleau, de sept à dix-huit pouces de diamètre.

Les lacs sont poissonneux, et la truite y est très grosse.

RIVIERE AUX ROCHERS

La partie de la rivière qui porte ce nom s'étend depuis l'embouchure, sur la Baie-de-Sûreté, jusqu'au confluent des branches du milieu et du nord-ouest, soit sur une longueur d'environ quinze milles.

Depuis l'embouchure jusqu'à six milles, on rencontre sept chutes dont les hauteurs varient entre vingt et quatre-vingts pieds. Pour franchir cette distance on passe par un chemin de voiture construit par la compagnie "Ontario Paper Ltd."

Les sept chutes peuvent développer une force motrice considérable, car le débit de cette partie de la rivière est toujours volumineux à raison des eaux fournies tant par la branche du milieu que par la branche nord-ouest qui s'y jettent.

LA BRANCHE DU MILIEU

En partant du confluent avec la rivière aux Rochers, la branche du milieu est très belle et profonde sur une distance de sept milles au bout de laquelle se trouve le grand lac Pasteur ou Gataméo. Ce lac a quatorze milles de long et trois quarts de mille de large. C'est un beau lac, profond aussi. Le côté est du lac est très bien boisé en sapin et en épinette de huit à quinze pouces de diamètre. Le côté ouest est escarpé, rocheux et peu boisé.

A environ trois milles et demi de la décharge du lac Pasteur, à l'ouest, en rencontre l'embouchure d'une petite rivière qui conduit au grand lac Walker par une chaîne de petits lacs. Le lac Walker est sur la branche nord-ouest.

En amont du lac Pasteur, à un mille et demi à peu près, la rivière bifurque : la branche est porte le nom de Askiashaonipi et l'autre branche conserve celui de Gataméo ou Pasteur.

La rivière Askiashaonipi a une longueur d'environ quinze milles. Elle est profonde et irrégulière jusqu'au lac de ce nom, soit sur une distance approximative de six milles, laquelle distance n'est qu'une suite de chutes, de rapides et de cascades.

Le lac Askiashaonipi a environ quatre milles de long et un demimille de large. Son contour est très irrégulier, formé de baies profondes et de langues de terre.

La source de la rivière Askiashaonipi est à six milles plus haut dans le lac appelé Attakuapeo-Katshatwit; ce lac est peu important.

Depuis l'embouchure de la rivière Askiashaonipi jusqu'au premier rapide, les bords sont très propres à la culture. Le boisement est surtout fait de sapins et d'épinettes atteignant jusqu'à quinze pouces de diamètre. Le reste de la rivière jusqu'à sa source est impropre à la culture, et ses bords sont boisés en épinette noire et en épinette rouge, de cinq à sept pouces de diamètre.

RIVIERE GATAMÉO OU PASTEUR

Depuis sa décharge dans le lac jusqu'au petit tributaire appelé Mouscoutchou, soit une distance d'environ sept milles, les bords de la rivière Gataméo sont propres à la culture et très bien boisés de sapin, d'épinette et de bouleau, de sept à dix-sept pouces de diamètre. Le lit de cette partie de la rivière est sablonneux.

Depuis le tributaire Mouscoutchou jusqu'à sa source, au lac à Thommy, la rivière est une chaîne de rapides et interceptée par quelques lacs. La contrée avoisinante est très montagneuse. Le bois consiste en sapin, épinette et un peu de bouleau, de sept à douze pouces de diamètre. A plusieurs endroits le sol est propice à la culture.

Un'portage part du lac à Thommy et mène à la rivière Sainte-Marguerite, à l'endroit appelé "Grande-Coulée", qui est situé à un mille en aval du Grand-Portage de la rivière Sainte-Marguerite.

LA BRANCNE NORD-OUEST

En partant de son embouchure sur la rivière aux Rochers, cette branche se dirige presque franc ouest sur une distance de six milles, puis tourne presqu'à angle droit vers le nord sur une longueur de cinq milles jusqu'à un endroit où se rencontrent les deux décharges du lac Walker et du lac Vermette. Il y a six rapides à franchir dans cette partie de cette branche avant d'atteindre le lac Walker. Le courant du lac Walker est dirigé du nord vers le sud et celui du lac Vermette, du sud vers le nord. Un autre lac portant le nom de lac Bouchard se jette dans le lac Vermette. La longueur des deux lacs est d'environ neuf milles et la largeur d'environ un quart de mille.

Le lac Walker a vingt-deux milles de long sur un mille de large. Ce lac, qui est profond, est un beau lac. A certains endroits, ses rives sont coupées à pic dans le roc, formant des caps de deux à trois cents pieds de hauteur. La navigation sur ce lac est dangereuse par un gros temps, les endroits pour atterrir étant très rares.

A la tête du lac, la rivière se divise en deux branches, l'une se dirigeant vers le nord (appelée bras-nord) et l'autre, vers le nord-ouest (appelée bras nord-ouest). Ces deux branches sont séparées par une chaîne de montagnes qui s'étend du nord au sud.

Le bras-nord, sur une distance de neuf milles, jusqu'au premier rapide, a une largeur moyenne de trois chaînes; il est profond et ses bords sont bien boisés de sapin, d'épinette et d'un peu de bouleau, de six à douze pouces de diamètre.

Depuis le premier rapide jusqu'au premier petit lac, soit sur une distance de deux milles, la rivière n'est qu'une succession de chutes, de rapides et de cascades, puis de ce petit lac jusqu'au petit lac du Nord, une distance d'environ quinze milles, la rivière est tantôt coupée par des rapides, tantôt élargie par des petits lacs. Les essences forestières,

le long de son parcours, sont : l'épinette et le sapin, de sept à douze pouces de diamètre.

Le petit lac du Nord est presque rond, et son diamètre peut avoir approximativement cinq milles. C'est un beau lac et il est très profond; ses rives sont sablonneuses. Le pays est plat et rocheux à certains endroits.

Un bras de rivière d'environ un mille, sans rapide, réunit le petit et le grand lac du Nord. Ce dernier couvre une superficie d'à peu près quinze milles. Il est rattaché au lac Cacaouis par un portage. Le lac Cacaouis est la source de la rivière de ce nom qui se jette dans la rivière Sainte-Marguerite, à environ vingt milles en amont du grand Portage. La région traversée par le grand Portage est bien boisée en sapin et en épinette de dimensions moyennes.

Le bras nord continue vers le nord, depuis le petit lac du Nord jusqu'à la source qu'il prend dans un lac appelé Grand-Lac. La rivière est peu profonde et ne présente qu'une suite de rapides et de cascades. L'aspect du terrain le long de cette branche est plutôt accidenté. Le sapin et l'épinette sont les essences forestières les plus communes.

Le Grand Lac est long d'environ cinq milles et large de trois-quarts de mille. Ses rives, sablonneuses, sont irégulières et recouvertes de sapin et d'épinette.

Le bras nord-ouest, sur une distance d'environ douze milles, jusqu'au premier rapide, à une largeur moyenne de deux chaînes. Le courant de la rivière est très fort; le lit est sablonneux.

Depuis le premier rapide jusqu'au lac à la Pluie, source de cette branche, la rivière est une chaîne de rapides, de chutes et de cascades. Les terrains limitrophes sont accidentés et montagneux et recouverts d'épinette et de sapin de sept à douze pouces de diamètre.

Un portage relie le lac à la Pluie à un petit lac qui se jette dans le bras nord-ouest de la *Toulnoustouc*.

La rivière aux Rochers (avec ses tributaires) est une des rivières de toute la région dont les rives sont les mieux boisées.

Les premières chutes sont appelées à développer un pouvoir considérable dans l'avenir. Ces chutes sont alimentées par trois grands lacs qui assureraient le bon fonctionnement des industries qu'on y établirait.

Cette rivière abonde en truites, mais le saumon ne peut la remonter à causes des chutes dont nous venons de parler.

La chasse en général est fructueuse; on rencontre de la loutre, du vison, du renard, de la marte et du loup-cervier.

RIVIERES MANICOUAGAN ET AUX OUTARDES

Durant cette même année, M. Bélanger a aussi fait, seul, le levé du plan des rivières Manicouagan et aux Outardes.

M. Bélanger a relevé la rivière Manicouagan depuis son embouchure jusqu'à la première fourche, ainsi que le portage entre cette dernière et la rivière aux Outardes, puis le côté ouest de cette rivière depuis la tête des premières chutes jusqu'au fleuve Saint-Laurent, relevant aussi la rive nord du fleuve Saint-Laurent jusqu'à la rivière des Rosiers.

La rivière Manicouagan se jette dans le fleuve Saint-Laurent, sur la côte nord, à 205 milles de Québec. C'est un des cours d'eau les plus considérables de la côte. Sur son parcours on rencontre des cascades pouvant développer des pouvoirs hydrauliques de grande puissance.

A son embouchure elle mesure plus de trois milles de largeur. Ses premières chutes sont à une disance d'à peu près sept milles de la Pointe-à-la-Chasse, du côté est, et à douze milles de la Pointe-à-Paradis, du côté ouest.

D'après un mesurage de monsieur l'arpenteur C.-E. Gauvin, ces chutes ont une hauteur de quatre-vingt-cinq pieds.

A une distance d'environ dix milles plus haut se trouve la deuxième chute, haute de quatre-vingt-quinze pieds. En amont de ces chutes et sur une distance de trente milles en remontant, la largeur de la rivière varie de un quart a un demi-mille, et le lit de cette rivière est souvent soulevé de hauts fonds de sable jusqu'à la première fourche, grand tributaire venant du nord-est et appelé *Toulnoustouc*.

Les essences forestières qui recouvrentles bords de la rivière jusqu'aux premières chutes sont l'épinette et le sapin, aussi un peu de bouleau; mais le bois n'est pas de grosses dimensions. Entre la première chute et la deuxième, il y a un vieux brûlé repoussé en bouleau et, à quelques endroits, on y trouve du sapin et de l'épinette.

Le sol en général est assez bon pour la culture, surtout depuis l'embouchure de la rivière jusqu'à la deuxième chute d'où il perd de la valeur jusqu'à la fourche, étant composé d'une grande proportion de sable.

Entre la première et la deuxième chute il y a une montagne, appelée "Montagne Salée". Ce nom lui vient d'une source d'eau salée qui sort de cette montagne.

Le terrain de chaque côté de la rivière est très accidenté, à l'exception des plateaux qui forment la vallée de la rivière.

Le saumon ne peut remonter le cours des eaux à cause des chutes. Le portage entre la rivière Manicouagan et la rivière aux Outardes passe à travers du jeune cyprès. Le sol en est sablonneux. Ce portage a environ deux milles de longueur.

Voici maintenant un extrait du rapport de M. Bélanger concernant le relevé qu'il a fait des rivières *Ouachouagan*, aux Pécans, aux Castors, aux Poissons-Blancs et Grasse.

Rivière Ouachouagan

"Cette rivière est un tributaire de la rivière Sainte-Marguerite dans laquelle elle se déverse par un rapide, à environ cent vingt-cinq milles de son embouchure. Ce rapide s'étend sur une distance de deux milles et est très accidenté.

Le débit de cette rivière est peu considérable ; sa largeur moyenne est d'environ une chaîne.

Sur la rive droite il y a un portage qui conduit au premier lac. Ce portage est très accidenté, les lacs étant à une hauteur d'environ 800 pieds au-dessus de la rivière Sainte-Marguerite. Le premier lac franchi, la rivière Ouachouagan se continue par une succession de rapides et de lacs. Ces lacs sont profonds et très poissonneux; on y prend la truite, le brochet et le poisson blanc.

A la section III, la rivière se divise en deux branches dont la principale, qui se dirige vers le nord-est, est la continuation de la rivière proprement dite, et l'autre, qui se dirige vers le sud, est formée par un lac, très long, étroit et tortueux, et est alimentée par un grand nombre de petits tributaires.

En continuant sur la branche nord-est, à environ un mille de distance, on rencontre un autre lac de trois milles de long. De ce lac jusqu'à sa source, la rivière *Ouachouagan* n'est qu'une succession de petits lacs et rapides.

La partie de la rivière, comprise entre la rivière Sainte-Marguerite et le premier lac, est très bien boisée en sapin et en épinette, de huit à quinze pouces de diamètre. Le bouleau y croît aussi un peu.

Les lacs sont boisés en épinette rouge et en épinette noire de moyennes dimensions.

Le sol de cette région est peu propice a l'agriculture, excepté une bande de terre de trois quarts de mille à partir de la rivière Sainte-Marguerite.

Une famille sauvage du nom de Grégoire a son territoire de chasse le long de cette rivière. La loutre, le vison, le castor, le renard et le loup-cervier abondent dans ce pays montagneux.

Rivière aux Pécans

Cette rivière est un affluent de la rivière Moisie dans la branche nord-ouest de laquelle elle se déverse, à environ vingt-quatre milles de son embouchure sur le Golfe Saint-Laurent.

Elle est fournie par plusieurs tributaires considérables dont les principaux sont : la rivière aux Castors, la rivière aux Poissons-Blancs, la rivière Grasse et le petit bras Nord-Ouest.

La rivière aux Pécans est très profonde, et sa largeur moyenne est de neuf chaînes environ.

Depuis son embouchure jusqu'à la rivière aux Castors, soit sur une distance d'à peu près cinq milles, cette rivière n'est qu'une chaîne de rapides et de cascades pouvant développer un pouvoir hydraulique considérable. La rivière est très belle depuis la rivière aux Castors jusqu'à la rivière aux Poissons-Blancs, distance d'environ onze milles. Entre cette dernière rivière et la rivière Grasse, il y a plusieurs chutes et plusieurs rapides très importants.

A la rivière Grasse, la rivière aux Pécans se sépare en trois branches qui sont : la rivière Grasse, la petite branche Nord-Ouest et la rivière aux Pécans ; cet endroit s'appelle les "Fourches". Depuis cet endroit, dit les "Fourches", jusqu'au portage entre la rivière aux Pécans et la rivière aux Poissons-Blancs, portage que l'on appelle "La Traverse", la rivière est très belle, accidentée de quelques chutes et rapides dont les portages sont bien ouverts et bien localisés. La largeur de la rivière, entre les "Fourches" et la rivière aux Pécans est de huit chaînes.

A la "Traverse" M. Bélanger n'a pu continuer le relevé de la rivière, mais il a relevé les lacs de la Traverse pour rattacher son travail avec celui de la rivière aux Poissons-Blancs.

Depuis la rivière Moisie jusqu'à la rivière aux Castors, le pays est un vieux brûlé couvert d'une seconde pousse d'épinette, de sapin et de bouleau de petites dimensions. Depuis cette dernière rivière jusqu'aux Fourches, les rives sont boisées de sapin; d'épinette et de quelques bouleaux, tous de grosseur moyenne.

L'année dernière, une partie de cette région a été dévastée par le feu mis par la négligence de nombreux voyageurs qui, depuis quelques années, parcourent cette contrée, soit comme chasseurs, soit comme prospecteurs. Il serait bon que les arpenteurs opérant dans cette région soient requis de poser les affiches ordinaires aux endroits nécessaires.

Le sol de chaque côté de la rivière, depuis la rivière Moisie jusqu'aux Fourches, est généralement propice à la culture, et la meilleure partie est assurément celle comprise entre la rivière aux Castors et la rivière aux Poissons-Blancs. A cet endroit les rives ne sont pas très élevées, et le sol est formé d'une épaisse couche de terre noire sur un fond d'argile. Depuis les "Fourches" jusqu'à la "Traverse", les rives sont couvertes d'une couche de glaise reposant sur un lit de sable.

Le pays est relativement plat, très légèrement ondulé dans la région où se fait la séparation des eaux entre le bassin du Saint-Laurent et celui du fleuve Hamilton.

La rivière aux Pécans est poissonneuse surtout en brochet, en poisson-blanc, en truite et en touladi, autrement appelée truite grise des montagnes.

Rivière aux Castors

Cette rivière est un tributaire de la rivière aux Pécans. Elle prend sa source dans une série de lacs, situés à environ un quart de mille de la source de la rivière Ouachouagan. Sa longueur totale est de soixante milles à peu près, et sa largeur moyenne est d'une chaîne. La rivière aux Castors est tortueuse et peu profonde.

Les bords de cette rivière sont couverts d'aulnes qui sont submergées à l'époque des eaux hautes, ce qui rend dangereux l'accès de ses rives.

Cette rivière coule en cascades et en rapides sur presque tout son parcours. Le principal de ces rapides est le rapide du Diable, situé à environ trente milles de l'embouchure de la rivière, et qui est long de trois milles et demi.

Depuis la source de cette rivière jusqu'à cinq milles en aval du rapide du Diable, les rives ont été incendiées et sont maintenant couvertes d'une jeune pousse de cyprès. La partie des rives jusqu'à l'embouchure est boisée en sapin, en épinette noire et en épinette rouge, de sept à dix pouces de diamètre.

Le pays traversé par la rivière aux Castors est montagneux et rocheux; cependant, aux abords de l'embouchure, le terrain est plutêt plat et propre à la culture, le sol étant composé de glaise et d'arg'le.

Cette rivière abonde en brochets, en poissons-blancs, en truites et en touladis.

La chasse est aussi excellente dans la région et se fait surtout à la marte, au castor, au renard, à la loutre, au loup-cervier, enfin au caribou.

Rivière aux Poissons-Blancs

La rivière aux Poissons-Blancs est aussi un tributaire de la rivière aux Pécans dans laquelle elle se jette à environ douze milles du confluent des rivières aux Pécans et Moisie.

A environ dix milles de son embouchure, le cours de cette rivière est dévié, et les eaux se divisent pour former la branche principale, qui se dirige vers le nord, en gardant le nom de rivière aux Poissons-Blancs, et la branche qui se dirige vers le nord-ouest sur une distance de dix milles et qui ne porte aucun nom. Cette seconde branche est formée par deux lacs qui ne sont qu'un élargissement de la rivière, et ces lacs sont réunis par un rapide de trois quarts de mille.

La première branche s'élargit régulièrement jusqu'au lac aux Poissons-Blancs et forme une suite de lacs et de rapides alimentés par plusieurs petits tributaires.

Le lac aux Poissons-Blancs a une longueur de dix milles sur une largeur moyenne de un demi-mille. Ce lac est très beau. Ses rives sont escarpées jusqu'à la décharge des lacs de la Traverse.

Les lacs de la Traverse ont une longueur de deux à trois milles; ils sont très profonds et sont reliés par une chaîne de rapides.

Nature du sol:—Depuis l'embouchure de la rivière aux Poissons-Blancs jusqu'au premier rapide, le sol sur les rives est propre à la culture, et depuis ce rapide jusqu'au lac aux Poissons-Blancs, le pays est trop montagneux et trop rocheux pour être cultivable. Les abords du lac aux Poissons-Blancs jusqu'à la décharge des lacs de la Traverse ne sont pas non plus propices à l'agriculture, mais plus haut, jusqu'à la source de la rivière, le terrain est propre à la culture, le sol consistant en une couche de glaise et d'argile.

Sur tout le parcours de la rivière on ne voit que du cyprès ; le feu a détruit toutes les essences primitives. Le territoire est aussi excellent pour la chasse. Le poisson abonde dans cette rivière comme dans toutes les autres relevées dans cette région.

Rivière Grasse

Cette rivière a son embouchure à l'endroit appelé les "Fourches". C'est un autre tributaire de la rivière aux Pécans. La longueur de ce tributaire est d'environ vingt-cinq milles. Il est peu profond et son eau n'est pas potable.

La rivière Grasse prend sa source dans un lac de trois milles de long à peu près et dont le contour est très irrégulier.

A deux milles de l'embouchure il y a un lac appelé "lac Gras", qui est beau et long d'environ six milles. C'est le seul lac profond dans cette rivière.

Après avoir franchi un portage de dix chaînes, on arrive à un second lac, le lac à la "Plaine", d'environ cinq milles de long et peu profond. Le fond de ce lac est mou et semble formé de végétaux en décomposition. Sur une baie profonde, du côté est de ce lac, se trouve l'origine d'un portage qui conduit au lac au "Portage", qui se décharge dans la rivière aux Pécans.

Le reste du cours de la rivière Grasse jusqu'à sa source est peu important, sa largeur moyenne étant de soixante-dix mailles environ.

Les rives de la rivière Grasse sont recouvertes de sapin, d'épinette rouge, d'épinette noire et de cyprès de dimensions médiocres.

Le sol est formé d'une couche de terre noire sur un fond de sable.

Il n'y a du poisson que dans le lac Gras, car il ne peut vivre dans les autres parties de la rivière à cause de la putréfaction du lit de cette dernière.

Le pays a un aspect plutôt plat.

La rivière Grasse est la route suivie par les indiens pour se rendre à Shabogama sur le fleuve Hamilton.

Cette région presqu'inconnue est digne d'attention et peut être une source de grands revenus pour le Gouvernement de notre Province.

LACS ET COURS D'EAU DES COMTÉS DE FORTNEUF ET DE QUÉBEC

En 1918-1919 a été aussi fait par M. l'arpenteur J.-P. Gastonguay, pour le compte de M. l'arpenteur L.-J.-E. Giroux, la levé du plan de certains lacs et cours d'eau dans les comtés de Portneuf et de Québec.

Rivière Blanche

D'une manière générale le cours de cette rivière est rapide et donne naissance à de nombreuses cascades. Depuis la rivière à Pierre jusqu'à six milles en amont, elle traverse une contrée complètement dénudée et rocheuse. Sur le reste de son parcours, ses abords sont bien boisés mais très accidentés.

L'orignal abonde dans cette région.

Rivière Batiscan

La contrée traversée par la partie relevée de cette rivière est entièrement nue, accidentée et rocheuse.

Rivière aux Eclairs

Cette rivière traverse sur toute sa longueur un terrain très accidenté, complètement déboisé et ondulé de rochers dénudés.

Le sol, sur tout le parcours de ces rivières, est impropre à la culture.

RIVIÈRE GROS-CASTOR-NOIR

Durant cette année de 1918-1919, M. l'arpenteur J. Bourgeois a exécuté le levé du plan de la rivière Gros-Castor-Noir et de ses tributaires.

La rivière Gros-Castor-Noir, à une distance de un mille et demi de son embouchure, se sépare en deux branches, l'une remontant vers l'ouest jusqu'au lac Brown, et l'autre, vers le nord, ayant comme élargissement les lacs Dunbar et Innam. La première branche est appelée "branche ouest" et reçoit les eaux des lacs Brown, Clair, Evelyn et Howe, lacs très profonds et d'une étendue relativement considérable.

Le niveau du lac Brown, à l'entrée du "Castor-Noir" est d'environ cinq cents pieds au-dessus de la rivière Mattawin; cependant, il n'y a pas de chutes appréciables. La pente est presque uniforme, et les eaux dévalent en un courant très rapide jusqu'au point de bifurcation.

Cette partie de la rivière est d'une grande utilité pour le flottage du bois jusqu'à la rivière Mattawin. A la sortie du lac Brown, un magnifique barrage a été construit par la compagnie "St-Maurice Paper". La même compagnie a également fermé, par des barrages, les lacs Evelyn et Howe.

La branche "nord" du "Castor-Noir" est aussi un splendide cours d'eau au point de vue du flottage du bois. On voit à la sortie des lacs Dunbar et Innam d'anciens barrages, maintenant en ruine, ce qui laisse croire que les limites à bois, sur cette partie de la rivière, n'ont pas été exploitées depuis assez longtemps.

Depuis le lac Dunbar jusqu'à la rivière Mattawin, la branche nord coule dans une vallée étroite, bordée de hautes montagnes escarpées et dénudées.

La région n'a d'importance que sous le rapport du bois de commerce. Les essences les plus communes sont le sapin et l'épinette. Il y a aussi du pin, mais en quantité beaucoup moindre que l'épinette et le sapin.

Le sol, sablonneux et rocheux, est très accidenté et montagneux en maints endroits.

Il ne peut être question de colonisation dans cette partie de la vallée de la rivière Mattawin.

La truite saumonée est le poisson le plus abondant dans les lacs de la contrée.

RIVIÈRES TOULNOUSTOUC ET MOISIE

En 1919-1920, les seuls relevés de cours d'eau exécutés sont ceux de la rivière *Toulnoustouc* et de la rivière Moisie, dans le comté de Saguenay, et ces relevés ont été faits par M. l'arpenteur Henri Bélanger.

Rivière Toulnoustouc

La rivière Toulnoustouc se jette dans la rivière Manicouagan et est un cours d'eau considérable.

Sur les cinquante premiers milles de son cours, les rapides qu'elle forme ne l'empêchent pas d'être navigable en canot. A environ onze milles de son embouchure se trouve un portage de trois milles qui permet d'éviter le rapide du Diable, le seul sur le parcours de la rivière qui soit infranchissable en canot. Sur le rapide du Diable il y a plusieurs cascades.

A trois-quarts de mille en amont de ce rapide, se jette la rivière Isuskustuk, longue de soixante à soixante-dix milles.

Depuis la rivière Isuskustuk, la rivière Toulnoustouc se dirige vers le nord-ouest pour recevoir, à un mille plus haut, les eaux de la rivière Pistuakanis. A cinq milles en amont de cette dernière rivière, la rivière Toulnoustouc commence une suite de rapides, de chutes et de cascades, infranchissables en canot durant la saison de l'été. Cette partie de la rivière est riche en pouvoirs d'eau, et elle peut être utilisée au flottage du bois, à l'exception du rapide des "Crans-Serrés".

Depuis son embouchure jusqu'au lac Sainte-Anne, les rives de la rivière *Toulnoustouc* sont boisées en épinette et en sapin.

La rivière est profonde, et son lit, suivant les endroits, est rocheux ou sablonneux.

Le pays a un aspect accidenté, montagneux ; le montagnes sont séparées entre elles par des gorges à pic et des torrents difficilement franchissables.

C'est une région de première classe pour la chasse et la pêche. Les gibiers les plus connus sont : le caribou, le renard, la loutre, le vison, et nombre d'autres animaux à fourrure.

Tous les cours d'eau, à part de rares exceptions, abondent en poissons d'espèces variées.

Le terrain est formé d'un sol mêlé de silice et d'argile, impropre à la culture; cependant, à quinze milles de l'embouchure de la rivière, quelque culture serait possible.

En remontant vers le nord le cours de la rivière *Toulnoustouc*, on arrive au lac Bouffard et au lac Fortin, puis plus haut, à sa branche nord-est, enfin plus haut encore, aux lacs Caron, Bardoux et Deschènes, qui sont très beaux, très grands et très profonds.

Rivière Moisie

La rivière Moisie se jette dans le fleuve Saint-Laurent, sur la côte nord, à trois cent dix-huit milles de Québec.

Son entrée offre aux navires un havre spacieux et sûr.

Depuis son embouchure jusqu'au rapide Nesquapis, ses rives sont couvertes d'épinette, de sapin et de bouleau.

Depuis le rapide Nesquapis jusqu'au rapide Nipissis, la rivière se remonte en canot. La tête du rapide Nipissis est formée par de nombreuses chutes et cascades. Toutefois, un bassin permet, durant les

eaux basses, de remonter le rapide à la cordelle ou à la perche. Il existe aussi un portage de trois milles et trois-quarts, accidenté et traversant une région mal boisée, qui permet d'éviter tous ces rapides et qui conduit à la petite rivière Moisie.

A environ deux milles de cet endroit, il s'est produit, l'été dernier (1918), un éboulis considérable qui a bouché la rivière, entraînant, pendant quatre heures, une baisse de quatre pieds dans le niveau de l'eau. La rivière est encore obstruée sur la moitié de sa largeur. De ce dernier endroit jusqu'à la première fourche, distance de onze milles à peu près, la rivière coule paisiblement entre de belles montagnes, qui tantôt la surplombent, tantôt s'en écartent, formant de petites vallées bien abritées.

Le bois dans cette partie de la rivière Moisie consiste en une seconde pousse de petits bouleaux.

De la fourche jusqu'au pied des Craus-Serrés, sur la branche nordouest, la rivière conserve le même aspect que dans la partie précédente. Les Crans-Serrés ne sont praticables que pendant les eaux basses; ils sont bordés de hautes montagnes très rapprochées.

Toute la région ensuite parcourue par la rivière, depuis les Crans-Serrés jusqu'à la seconde fourche, est montagneuse et couverte d'une seconde pousse de bouleaux.

A la tête des Cras-Serrés, il existe une chute de cinq pieds et d'un débit considérable.

Jusqu'à la Gasco, la rivière n'est qu'un gros torrent; de la Gasco jusqu'à la Ouapetec, elle est très rapide et coule entre des rives accidentées, boisées en sapin et en bouleau de médiocre grosseur, le sol sur lequel ils poussent étant très pauvre.

Depuis la rivière Ouapetec jusqu'à la fourche Kaapasko, la rivière Moisie n'est qu'un rapide continu qui se termine par une petite chute.

Les essences forestières rencontrées dans cette partie de la rivière Moisie sont : le sapin, l'épinette et le bouleau.

Entre la première et la deuxième fourche de la Moisie, il y a trois portages, nécessités d'abord par un rapide long de vingt chaînes, puis par un second, dix chaînes plus haut, enfin par une cascade, à un mille en amont du second rapide. Au-delà de cette cascade, la rivière redevient fort belle et se remonte en canot. Un cap de huit cents pieds d'altitude domine cette contrée.

La petite chute qui se trouve à seize milles et trois quarts avant la rivière Kaapasko, n'est pas très haute; cependant elle empêche le saumon de pénétrer plus avant dans la rivière. Il serait facile de la miner pour permettre au saumon de remonter le cours des eaux de la rivière.

Depuis cette petite chute jusqu'à la rivière Kaaspasko, la rivière coule régulièrement et lentement entre de belles rives bien boisées. Elle est navigable en canot jusqu'à une distance de neuf milles en amont de la rivière Kaapasko. Ensuite elle devient dangereuse à cause d'une chaîne de rapides et de cascades.

Enfin la rivière Moisie, depuis la rivière Toatchipis jusqu'à la rivière aux Pécans, est impraticable en été par la suite de ses nombreux rapides, et il n'y a aucun portage pour rencontrer plus haut. Aussi les indiens préfèrent-ils suivre le cours de la Nipisis pour se rendre à leur territoire de chasse.

Ш

LIGNES DE COMTÉS

Dans la dernière année financière ont été établies, par les arpenteurs Joncas et Malouin, les lignes divisant les comtés de Matane, de Bonaventure et de Gaspé, et celle divisant les comtés de Matane et de Gaspé.

Voici un extrait du rapport de M.M. Joncas et Malouin fait au cours de l'établissement de la ligne divisant les comtés de Matane, de Bonaventure et de Gaspé.

Topographie générale:—La région que traverse la présente ligne est très accidentée, et les cours d'eau, petits et grands, qui la coupent, coulent dans une vallée très profonde.

A l'exception de la partie située entre le poteau du dixième mille jusqu'à environ trois milles de la branche ouest de la rivière Nouvelle, distance sur laquelle la ligne semble suivre un sommet, elle n'est, cette ligne, sur tout le reste de son parcours, qu'une succession de gorges profondes et de montagnes escarpées.

Rivières —La contrée traversée par la présente ligne est arrosée par plusieurs cours d'eau importants et par un grand nombre de petits ruisseaux, tributaires des premiers, dont les principaux sont: la rivière Assemetquagan, branche ouest et branche est, la rivière Nouvelle, branche ouest et branche est, la grande Cascapédia, la petite Casca-

pédia, branche ouest et branche est, la Deuxième Ouest, tributaire de la rivière Bonaventure, et enfin cette dernière.

Ces rivières coulent dans des vallées et à travers de très hautes montagnes. Elles ne sont que des chaînes de chutes et de rapides; cependant, quelques-unes sont navigables en certains temps de l'année, exception faite de la rivière Assemetquagan, qui est difficile d'accès.

Pêche.—Toutes ces rivières sont très poissonneuses, surtout en truite et en saumon.

Chasse:—Il y a surtout, dans la région, de l'orignal et du caribou. On rencontre aussi le chevreuil, mais en bien moins grande quantité, et il se rencontre particulièrement sur les bords de la rivière Bonaventure.

Les animaux à fourrure, comme la marte, le vison, le castor, le renard et le loup-cervier, abondent un peu partout dans la région où passe la ligne.

Boisement.—Cette région est bien boisée, mieux boisée toutefois dans les coulées et les baisseurs que sur les hautes montagnes trop exposées aux tempêtes et aux vents qui abattent le bois. Les versants des montagnes sont presqu'entièrement dénudés.

Sur les bords de la rivière Bonaventure, il y a un petit plateau de quelques chaînes où le bois, du cèdre surtout, est très beau.

Terre cultivable.—Il n'y a de sol cultivable sur tout le parcours de la ligne que celui des petits plateaux rencontrés ci et là sur les bords des rivières.

Mines.—Actuellement une compagnie de Montréal est en voie de tenter l'exploitation d'une mine de plomb et de zinc, à dix milles au nord-ouest de la ligne, entre les rivières grande Cascapédia et petite Cascapédia, branche de l'ouest. Il pourrait fort bien se trouver des gisements de minéraux de grande valeur sur le parcours de la ligne, car le terrain y est certainement propice.

Moyens de communication.—On peut atteindre assez facilement la ligne présentement établie en remontant le cours d'une des nombreuses rivières qui la traversent ou encore par le chemin qui part du village Grande-Cascapédia et qui se rend jusqu'aux chantiers des Montgomery.

Voici maintenant un extrait du rapport des opérations de MM. Joncas et Malouin sur la ligne divisant les comtés de Matane et de Gaspé.

Topographie générale.—Depuis l'arrière-ligne du canton de Cap-Chat jusqu'à l'endroit où la ligne traverse la vallée du ruisseau à Côté, le terrain est plan et fait partie d'un plateau d'environ vingt-cinq milles carrés. De ce plateau la ligne traverse les monts Sainte-Anne (Shick-Shock) et longe le ruisseau à Côté jusqu'à un lac, pour ensuite passer à travers une région accidentée de montagnes escarpées et de gorges très dangereuses jusqu'au ruisseau Berry-Mountain. Enfin, depuis le ruisseau Berry-Mountain, sur une distance de cinq à six milles, le terrain est plan et marécageux, et jusqu'à l'extrémité de la ligne présentement établie, l'aspect redevient accidenté.

Rivières.—La rivière la plus importante sur le parcours de la ligne est la rivière Grande-Cascapédia, qui coupe la ligne à deux endroits dans les derniers milles du canton de Courcelette. Au-delà de ce canton, la ligne semble suivre presque parallèlement le cours de cette rivière jusqu'au ruisseau dit du "Dix-Septième Mille", d'où elle s'en éloigne graduellement. La ligne traverse bien une foule de petits ruisseaux, mais aucun n'a beaucoup d'importance, et ils sont tous ou à peu près tributaires de la rivière Grande-Cascapédia.

Boisement.—Depuis l'arrière-ligne du canton de Cap-Chat jusqu'aux monts Sainte-Anne, la ligne passe dans une forêt de cèdre de vingt à quarante-huit pouces de diamètre. En approchant les monts Sainte-Anne, on rencontre un peu de merisier, de bouleau et d'érable. Le sommet des montagnes est couvert de sapin et d'épinette. Jusqu'à l'arrière-ligne du canton de Courcelette il y a abondance de bois d'un diamètre moyen de vingt pouces; puis au-delà, c'est une chaîne de montagnes entièrement nues. Au-delà de ces montagnes, le bois reprend plus petit jusqu'à l'arrière ligne du canton de Lemieux. C'est surtout le sapin, l'épinette, le bouleau et le tremble qui croissent dans cette dernière partie de la ligne. Sur les plateaux, il n'y a que de l'épinette noire; partout ailleurs les essences sont variées.

Nature du sol.—Le sol est généralement, sur tout le parcours de la ligne, sablonneux et rocheux. Cependant, au nord du Mont Sainte-Anne et au sud du ruisseau Berry-Mountain, il y a des plateaux qui pourraient être propres à la culture.

Pêche.—Dans les lacs traversés par la ligne présente, il y a de la truite; elle se rencontre encore avec le saumon dans la rivière Grande-Cascapédia qui est très poissonneuse.

Chasse.—Comme gros gibier, l'orignal, le caribou et le chevreuil abondent, et comme animaux à fourrure, c'est surtout la marte, le vison et le renard qu'on rencontre.

Mines.—Dans le rapport précédent il a été fait mention d'une mine actuellement en exploitation. Cette mine est située à cinq milles à l'est de la ligne, à l'endroit même où elle traverse le ruisseau Berry-Mountain. Toute cette région sur la ligne de Gaspé et de Matane comme celle sur la ligne de Matane, de Bonaventure et de Gaspé semble être d'un terrain minier très riche.

Moyens de communication.—On peut parvenir à la ligne par un chemin qui part du village de Grande-Cascapédia et qui se rend jusqu'à la mine dont il a été question ci-dessus, ou encore à l'extrémité nord-est de cette ligne en passant par le village de Cap-Chat.

IV

Parallèle de latitude

En outre des lignes divisant les comtés de Bonaventure, de Matane et de Gaspé, les arpenteurs Joncas et Malouin ont été chargés de faire l'établissement d'un parallèle de latitude (ligne intermédiaire) prolongeant la ligne de division entre les cantons de Languedoc et de Disson jusqu'à la rivière Bell, travail qui a été complété durant la dernière année financière 1919-1920.

D'après le rapport des arpenteurs Joncas et Malouin, cette ligne a une longueur de soixante-dix milles et soixante-dix-neuf chaînes et est la limite nord des cantons de Guyenne, de Berry, de Béarn, de Castagnier, de Vassal, de Despinassy et de Bartouille.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Topographie générale—L'aspect du terrain présente bien peu d'accidents, et les rares ondulations, observées en certains endroits, sont juste-

compris entre les rivières Taschereau et Bell, ainsi que celui d'une partie du canton de Castagnier est un peu plus montagneux.

Lacs et rivières—Au cours du tracé de cette ligne a été relevé le lac Shikobec, afin de repérer sa position relativement à ladite ligne. Ce lac se présente sous la forme de deux bassins d'environ huit à dix milles de tour, communiquant entre eux par une passe très étroite, endroit où traverse le parallèle établi.

Les principales rivières rencontrées sur le parcours de la ligne sont : la rivière Harricana, dans le canton de Béarn, les rivières Laflamme et Taschereau, dans le canton de Bartouille.

Boisement—Dans les savanes les essences sont généralement petites et clairsemées, mais sur les rives des cours d'eau et les bords des lacs, elles sont de belles dimensions et très abondantes, spécialement dans les canton de Guyenne et de Bartouille. Ces essences consistent surtout en épinette, sapin et cyprès.

Nature du sol—En général le sol est propre à la culture, moins certaines parties de cette région, comme dans les cantons de Berry et de Castagnier, où on rencontre des collines rocheuses, qui sont peu avantageuses au point de vue agricole.

Il y a plusieurs grandes savanes d'un sol éminemment propres à la culture, mais qui auront besoin d'être bien drainées et bien irriguées.

Pêche—Sur les grandes rivières, telles que les rivières Harricana, Laflamme et Bell, la pêche se fait surtout au brochet, à l'esturgeon et au poisson-blanc. La rivière Bell est très poissonneuse.

Chasse—Il se rencontre beaucoup d'orignaux dans toute cette contrée comprise sur le parcours du parallèle présentement établi. Il y a aussi de l'ours, du loup-cervier, du renard, du castor, de la marte et du vison. Il se tue un peu de perdrix, mais bien peu de lièvres.

Le tout respectueusement soumis,

J. E. GIRARD, Surintendant des arpentages.

Québec, 25 octobre 1920.

N. B.—Les noms sauvages dans ce rapport n'ont par encore tous été acceptés par la Commission de Géographie de Québec.

APPENDICE No 19

Etat des dépenses encourues pour le service des arpentages comprenant les crédits réguliers, les mandats spéciaux et les crédits supplémentaires, depuis la date de la Confédération jusqu'au 30 juin 1920.

30 juin 1868. 7,647.29 7,647 1868-69. 12,077.38 10,000.00 22,077 1869-70. 29,593.38 29,593 1870-71. 24,000.00 24,000 1871-72. 24,000.00 26,633.48 26,633 1873-74. 22,000.00 22,000 1874-75. 24,000.00 24,000 1875-76. 30,500.00 30,500 1876-77. 17,500.00 17,500 1877-78. 22,361.00 22,361 1878-79. 17,170.62 17,170 1880-81. 25,000.00 25,000 1881-82. 41,960.00 14,000.00 55,960 1882-83. 40,000.00 30,000 30,000 1885-86. 30,000.00 8,600.00 38,600 1887-88. 52,844.93 52,844. 1889-90. 45,000.00 19,000.00 45,000 1890-91. 45,500.00 19,000.00 64,500 1891-92. 36,256.41 80,000.00 116,256 1892-93. 40,000.00 12,000.00 38,000 <th>EXERCICES</th> <th>Crédits</th> <th>Mandats</th> <th>Crédits</th> <th>Totaux</th>	EXERCICES	Crédits	Mandats	Crédits	Totaux
30 juin 1868. 7,647.29 7,647 1868-69. 12,077.38 10,000.00 22,077 1869-70. 29,593.38 29,593 1870-71. 24,000.00 24,000 1871-72. 24,000.00 2633.48 26,633 1873-74. 22,000.00 22,000 1876-75. 24,000.00 24,000 1876-77. 17,500.00 17,500 1877-78. 22,361.00 22,361 1878-79. 17,170.62 17,170 1880-81. 25,000.00 25,000 1881-82. 41,960.00 14,000.00 55,960 1882-83. 40,000.00 30,000 30,000 1885-86. 30,000.00 8,600.00 38,600 1887-88. 52,844.93 52,844. 1889-90. 45,000.00 19,000.00 45,000. 1890-91. 45,500.00 19,000.00 64,500. 1890-93. 40,000.00 12,000.00 38,000.00 1890-94. 26,000.00 12,000.00 38,000.00		réguliers	spéciaux	supplémentaires	
1868-69. 12,077.38 10,000.00 22,077 1869-70. 29,593.38 29,593 1870-71. 24,000.00 24,000 1871-72. 24,000.00 2,633.48 26,633 1873-74. 22,000.00 22,000 1874-75. 24,000.00 24,000 1875-76. 30,500.00 30,500. 1876-77. 17,500.00 17,500. 1877-78. 22,361.00 22,361.00 1878-79. 17,170.62 17,170.62 1880-81. 25,000.00 25,000.00 1881-82. 41,960.00 14,000.00 1882-83. 40,000.00 40,000.00 1883-84. 40,000.00 30,000.00 1885-86. 30,000.00 8,600.00 1887-88. 52,844.93 52,844.93 1888-89. 50,000.00 19,000.00 1889-90. 45,000.00 19,000.00 1899-91. 45,000.00 19,000.00 1890-91. 45,000.00 10,000.00 1893-94. 26,000.00 12,000.00 38,000.00		\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
1869-70. 29,593.38 29,593 1870-71. 24,000.00 24,000 1871-72. 24,000.00 2633.48 26,633 1873-74. 22,000.00 22,000 1874-75. 24,000.00 22,000 1875-76. 30,500.00 30,500 1876-77. 17,500.00 17,500 1878-79. 17,170.62 17,170.62 1880-81. 25,000.00 25,000 1881-82. 41,960.00 14,000.00 1882-83. 40,000.00 40,000 1885-86. 30,000.00 30,000.00 1887-88. 52,844.93 52,844.93 1888-89. 50,000.00 19,000.00 45,000.00 1890-91. 45,000.00 19,000.00 19,000.00 16,500.00 1890-93. 40,000.00 10,000.00 16,500.00 16,500.00 16,500.00 1890-94. 26,000.00 12,000.00 38,600.00 38,600.00 18,600.00 16,500.00 18,600.00 16,556. 18,600.00 116,256. 18,600.00 116,256. 18,600.00 116,000.00 116,000.00	30 juin 1868	7,647.29		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	7,647.29
$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	1868-69	12,077.38	10,000.00	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	22,077.38
$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	1869–70	29,593.38			29,593.38
1872-73. 24,000.00 2,633.48 26,633 1873-74. 22,000.00 22,000 1874-75. 24,000.00 24,000 1875-76. 30,500.00 30,500 1876-77. 17,500.00 17,500 1877-78. 22,361.00 22,361 1878-79. 17,170.62 17,170. 1880-81. 25,000.00 9,100.00 29,100 1881-82. 41,960.00 14,000.00 55,960 1882-83. 40,000.00 40,000 40,000 1884-85. 30,000.00 30,000 30,000 1885-86. 30,000.00 8,600.00 38,600 1887-88. 52,844.93 52,844.93 52,844.93 1889-90. 45,000.00 19,000.00 64,500 1890-91. 45,500.00 19,000.00 64,500 1891-92. 36,256.41 80,000.00 116,256 1892-93. 40,000.00 12,000.00 33,000	1870–71	24,000.00			24,000.00
$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	1871–72	24, 000.00			24,000.00
$\begin{array}{cccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	1872–73	24,000.00	2,633 . 4 8		26,633. 4 8
1875-76 30,500.00 30,500 1876-77 17,500.00 17,500 1877-78 22,361.00 22,361 1878-79 17,170.62 17,170 1879-80 20,000.00 9,100.00 29,100 1881-81 25,000.00 25,000 1882-83 40,000.00 40,000 1883-84 40,000.00 40,000 1885-86 30,000.00 30,000 1885-88 52,844.93 52,844 1888-89 50,000.00 45,000 1889-90 45,000.00 19,000.00 64,500 1891-92 36,256.41 80,000.00 116,256 1892-93 40,000.00 12,000.00 38,000 1893-94 26,000.00 12,000.00 38,000	1873-74	22,000.00			22,000.00
1876-77. 17,500.00 17,500.00 1877-78. 22,361.00 22,361.10 1878-79. 17,170.62 17,170.10 1879-80. 20,000.00 9,100.00 29,100.10 1880-81. 25,000.00 25,000.10 1881-82. 41,960.00 14,000.00 55,960.10 1882-83. 40,000.00 40,000.10 40,000.10 1884-85. 30,000.00 30,000.10 30,000.10 1885-86. 30,000.00 8,600.00 38,600.10 1887-88. 52,844.93 52,844.10 52,844.10 1889-90. 45,000.00 19,000.00 45,000.10 1890-91. 45,500.00 19,000.00 64,500.10 1892-93. 40,000.00 12,000.00 38,000.00	1874-75	24,000.00			24,000.00
1877-78 22,361.00 22,361 1878-79 17,170.62 17,170 1879-80 20,000.00 9,100.00 29,100 1880-81 25,000.00 25,000 1881-82 41,960.00 14,000.00 55,960 1882-83 40,000.00 40,000 1883-84 40,000.00 30,000 1885-86 30,000.00 30,000 1886-87 30,000.00 8,600.00 38,600 1887-88 52,844.93 52,844 1889-90 45,000.00 19,000.00 64,500 1890-91 45,500.00 19,000.00 116,256 1892-93 40,000.00 12,000.00 38,000 1893-94 26,000.00 12,000.00 38,000	1875–76	30,500.00			30,500.00
1878-79. 17,170.62 17,170.62 1879-80. 20,000.00 9,100.00 29,100. 1880-81. 25,000.00 25,000. 1881-82. 41,960.00 14,000.00 55,960. 1882-83. 40,000.00 40,000. 1883-84. 40,000.00 30,000. 1885-86. 30,000.00 30,000. 1886-87. 30,000.00 8,600.00 38,600. 1887-88. 52,844.93 52,844. 1889-90. 45,000.00 45,000. 1890-91. 45,500.00 19,000.00 64,500. 1891-92. 36,256.41 80,000.00 116,256. 1892-93. 40,000.00 12,000.00 38,000.	1876–77	17,500.00			17,500.00
1879-80. 20,000.00 9,100.00 29,100.00 1880-81. 25,000.00 25,000.00 25,000.00 1881-82. 41,960.00 14,000.00 55,960.00 1882-83. 40,000.00 40,000.00 40,000.00 1884-85. 30,000.00 30,000.00 30,000.00 1885-86. 30,000.00 8,600.00 38,600.00 1887-88. 52,844.93 52,844.93 52,844.93 1889-90. 45,000.00 45,000.00 45,000.00 1890-91. 45,500.00 19,000.00 64,500.00 1891-92. 36,256.41 80,000.00 116,256.00 1892-93. 40,000.00 12,000.00 38,000.00	1877–78	22,361.00			22,361.00
1880-81 25,000.00 25,000 1881-82 41,960.00 14,000.00 55,960 1882-83 40,000.00 40,000 1883-84 40,000.00 30,000 1885-86 30,000.00 30,000 1887-88 52,844.93 52,844 1888-89 50,000.00 50,000 1889-90 45,000.00 19,000.00 64,500 1890-91 45,500.00 19,000.00 116,256 1892-93 40,000.00 12,000.00 38,000 1893-94 26,000.00 12,000.00 38,000	1878–79	17,170.62			17,170.62
1881-82 41,960.00 14,000.00 55,960 1882-83 40,000.00 40,000 1883-84 40,000.00 30,000 1884-85 30,000.00 30,000 1886-87 30,000.00 8,600.00 38,600 1887-88 52,844.93 52,844 1889-90 45,000.00 50,000 45,000 1890-91 45,500.00 19,000.00 64,500 1891-92 36,256.41 80,000.00 116,256 1892-93 40,000.00 12,000.00 38,000	1879-80	20,000.00	9,100.00		29,100.00
1882-83 40,000.00 40,000.00 1883-84 40,000.00 40,000.00 1884-85 30,000.00 30,000.00 1885-86 30,000.00 8,600.00 38,600.00 1887-88 52,844.93 52,844.93 52,844.93 1889-90 45,000.00 45,000.00 45,000.00 1890-91 45,500.00 19,000.00 64,500.00 1891-92 36,256.41 80,000.00 116,256.00 1892-93 40,000.00 12,000.00 38,000.00	1880–81	25,000 .00			25,000.00
1883-84 40,000.00 40,000.00 1884-85 30,000.00 30,000.00 1885-86 30,000.00 8,600.00 38,600.00 1887-88 52,844.93 52,844.93 52,844.93 52,844.93 50,000.00 1889-90 45,000.00 45,000.00 45,000.00 19,000.00 64,500.00 1890-91 45,500.00 19,000.00 116,256. 1892-93. 40,000.00 40,000.00 38,000.00 12,000.00 38,000.00	1881–82	41,960.00	14,000.00		55,960.00
1884-85. 30,000 00 30,000 1885-86. 30,000 00 30,000 1886-87. 30,000 00 8,600 00 38,600 1887-88. 52,844 93 52,844 1888-89. 50,000 00 50,000 1889-90. 45,000 00 45,000 1890-91. 45,500 00 19,000 00 64,500 1891-92. 36,256 41 80,000 00 116,256 1892-93. 40,000 00 40,000 38,000 1893-94. 26,000 00 12,000 00 38,000	1882–83	40,000.00			40,000.00
1885-86. 30,000.00 30,000.00 1886-87. 30,000.00 8,600.00 38,600. 1887-88. 52,844.93 52,844. 1888-89. 50,000.00 50,000. 1889-90. 45,000.00 45,000. 1890-91. 45,500.00 19,000.00 64,500. 1891-92. 36,256.41 80,000.00 116,256. 1892-93. 40,000.00 12,000.00 38,000.	1883-84	40,000.00			40,000.00
1886-87. 30,000.00 8,600.00 38,600. 1887-88. 52,844.93 52,844. 1888-89. 50,000.00 50,000. 1889-90. 45,000.00 19,000.00 64,500. 1890-91. 45,500.00 19,000.00 116,256. 1891-92. 36,256.41 80,000.00 116,256. 1892-93. 40,000.00 40,000. 38,000. 1893-94. 26,000.00 12,000.00 38,000.	1884–85	30,000 00			30,000.00
1887-88. 52,844.93 52,844 1888-89. 50,000.00 50,000 1889-90. 45,000.00 45,000 1890-91. 45,500.00 19,000.00 64,500 1891-92. 36,256.41 80,000.00 116,256 1892-93. 40,000.00 40,000 40,000 1893-94. 26,000.00 12,000.00 38,000	1885–86	30,000.00			30,000.00
1888-89 50,000.00 50,000 1889-90 45,000.00 45,000 1890-91 45,500.00 19,000.00 64,500 1891-92 36,256.41 80,000.00 116,256 1892-93 40,000.00 40,000 40,000 1893-94 26,000.00 12,000.00 38,000	1886–87	30,000.00		8,600.00	38,600.00
1889-90. 45,000.00	1887–88	52,844 .93			52,844.93
1890-91. 45,500.00 19,000.00 64,500. 1891-92. 36,256.41 80,000.00 116,256. 1892-93. 40,000.00 40,000. 40,000. 1893-94. 26,000.00 12,000.00 38,000.	1888–89	50,000.00			50,000.00
1890-91. 45,500.00 19,000.00 64,500. 1891-92. 36,256.41 80,000.00 116,256. 1892-93. 40,000.00 40,000. 40,000. 1893-94. 26,000.00 12,000.00 38,000.	1889–90	45,000.00			45,000.00
1892-93. 40,000.00 40,000. 40,000. 1893-94. 26,000.00 12,000.00 38,000.	1890–91	1			64,500.00
1893-94. 26,000.00 12,000.00 38,000.	1891–92	36,256.41		80,000.00	116,256.41
↓	1892–93	40,000.00			40,000.00
1894-95. 20,000.00 6,000.00 26,000.	1893–94	26,000.00		12,000.00	38,000.00
	1894–95	20,000.00	6,000.00		26,000.00

APPENDICE No 20.—Suite

ETAT des dépenses encourues pour le service des arpentages comprenant les crédits réguliers, les mandats spéciaux et les crédits supplémentaires, depuis la date de la Confédération jusqu'au 30 juin 1920.

PALDOTOES	Crédits	Mandats	Crédits	T-4
EXERCICES	réguliers	spéciaux	supplémentaires	Totaux
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
1895–96	25,000.00		15,000.00	40,000.00
1896–97	27,000.00	25,654.95	13,000.00	65,654.95
1897–98	40,000.00			40,000.00
1898–99	20,000.00	17,743.00		37,743.00
899–1900	25,000.00	12,855.00		37,855.00
1900-01	35,000.00	13,000.00		48 000.00
901-02	25,000.00			25,00.000
902-03	55,000.00			55,000.00
903-04	45,000.00			45,000.00
904-05	40,000.00			40,000.0
905-06	40,000.00	2,000.00		42,000.0
906–07	40,000.00	15,000.00		55,000.0
907-08	75,000.00	25,000.00		100,000.0
1908-09	75,000.00	25,000 .00		100,000.0
909–10	100,000.00			100,000.0
910–11	80,000.00	5,000 .00		85,000.00
911–12	80,000.00	40,000.00		120,000.00
912-13	100,000.00	10,000.00		110,000.00
913-14	100,000.00	10,000.00	20,000.00	130,000.00
914–15	110,000.00	10,000.00	20,000.00	140,000.00
915–16	110,000.00			110,000.00
916–17	110,000.00			110,000.00
917–18	110,000.00	15,000.00	15,000.00	140,000.00
918-19.	110,000.00	25,000 .00		135,000.00
1919–20	110,000.00	50,0 00.00	30,000.00	190,000.00

J.-H. Boisvert,

Comptable.

Département des Terres et Forêts, Québec, 30 juin 1920. Elz.-Miville Dechêne, Sous-Ministre.

APPENDICE No. 20.

Tableau des opérations d'arpentage définitivement acceptées pendant les 12 mois expirés le 30 juin 1920.

Arpenteurs	Localité, genre d'opérations	Coût	Nbre d'acres divisés en lots de fermes
Bernier, L	Témiscamingue-division de village dans le comté de	\$ 5,455.63	600
DuTremblay, Art	Girard, Dumais et Beaudet-lotissement des cantons de-	6,207.55	40,888
Fafard, JF	Roquemaure—lotissement de la partie sud du canton de—	5,414.76	30,445
do do	St-Maurice—levé du plan de lacs et cours d'eau dans le comté de—	3,794.40	
Guenet, JR	Dumas—division en lots de fermes d'une partle du canton de—	3,106.19	7,352
Girovz, LJE	Renouvellement de la ligne d'exploration Blaik- lock	5,337.58	
Jacques, JW	Nemtayé—renouvellement d'arpentage d'une partie du canton de—	4,966.29	
Joncas et Malouin	Parallèle de latitude depuis le canton de Disson jusqu'à la rivière Bell	11,264.40	
Legendre, FOA	Renouvellement de la division du village de Coleraine, canton de Coleraine	892.75	
De la Chevrotière, AE	Béarn—lotissement du canton de—	10,793.96	63,440
do do	Palmarolle et Poularies—limites sud des cantons de—	1,274.00	-
d do	Re: Délimitation du bloc C de Mazenod	109.00	3;
Piton, EHN	Dolbeau—lotissement d'une partie du canton de—	2,646.37	14,954
Roy, JM	Chemin de fer Québec et Lac St-Jean—levé du plan d'une partie du—	1,412.80	
		\$ 62,675.68	157,682

J.-E. GIRARD,

Surintendant des Arpentages.

Elz.-Miville Dechêne,

Sous-Ministre.

APPENDICE No 21

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GEOGRAPHIE DE QUÉBEC.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de la Commission de Géographie.

Les travaux de cette Commission se poursuivent régulièrement. Il serait trop long d'en donner ici la nomenclature, mais on pourra s'en fendre compte en consultant le deuxième rapport sur les noms géographiques préparé par elle et dont l'impression est commencée.

Depuis le mois d'avril dernier, l'activité de la Commission a été quelque peu ralentie par la maladie de son dévoué secrétaire, M. Eugène Rouillard. Entre temps, MM. Avila Bédard du Service forestier, et G.-E. Marquis, chef du Bureau des Statistiques, ont bien voulu, tour à tour, remplir les fonctions de secrétaires temporaires.

La Commission a fait distribuer aux arpenteurs et aux cartographes les Règles pour la nomenclature française qu'elle a adoptées, et elle a lieu d'espérer que cette diffusion aura pour effet de rendre plus judicieux le choix des noms à donner et plus uniforme l'emploi de l'orthographe à leur appliquer.

Au cours de la dernière session (1920), une loi a été adoptée en vertu de laquelle il était loisible au lieutenant-gouverneur en conseil de créer une Commission de Géographie: c'est la loi 10 Geo. V, chapitre 24, sectio 9.

Conformément à cette loi, un arrêté de l'Exécutif créait la Commission de Géographie, le 6 avril dernier, Commission dont la liste desmembres est donnée ci-après :

MM. Miller, J.-N., secrétaire français du département de l'Instruction publique,

Dufault, Sergius, sous-ministre de la Colonisation, des mines et pêcheries,

Parmelee, G.-W., secrétaire anglais du département de l'Instruction publique,

Simard, C.-J., sous-secrétaire de la province, Amos, Arthur, chef du Service hydraulique, Bédard, Avila, sous-chef du Service forestier, Bellisle, J.-A., inspecteur de la chasse et de la pêche, Denis, Théo.-C., chef du Service des Mines, Geoffrion, L.-P. greffier de l'Assemblée législative, Girard, J.-E., directeur des arpentages,

Marquis, G.-E., chef du Bureau des Statistiques,

Normandeau, A.-B., ingénieur et inspecteur des travaux de Colonisation.

Piché, G.-C., chef du Service forestier,

Rinfret, Gustave, dessinateur et cartographe,

Richard, L.-A., officier spécial du département de la Colonisation, des mines et pêcheries.

Cette Commission comprend, de plus, un secrétaire nommé par le Lieutenant-gouverneur en conseil ou par le Ministre des Terres et forêts.

En vertu de l'article 1596g lui donnant son existence, la nouvelle Commission de Géographie a préparé, au cours de l'année, une série de règlements pour sa régie interne, et ces règlements, nécessaires à son bon fonctionnement, ont reçu votre approbation.

Les officiers de la Commission sont les suivants :

Président : M. J.-N. Miller ;

Membres du Bureau de direction : MM. C.-J. Simard, L.-P. Geoffrion et Arthur Amos ;

Secrétaire : M. Eugène Rouillard.

Je tiens à signaler que le vœu ci-après exprimé par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, en 1918, a pris corps dans la loi établissant la Commission de Géographie: "Toutes les cartes géographiques préparées par ou sous la direction d'un département de l'administration doivent contenir les noms donnés ou rectifiés par la Commission et approuvés par le Minis tre" J'ajoute que cette approbation doit s'appliquer à toutes les décisions de la Commission et que ces décisions n'ont force et effet qu'après leur publication dans la "Gazette Officielle de Québec"

La Commission avait aussi, naguère, exprimé le vœu que, dans les documents de l'administration, les noms géographiques non officiels employés, c'est-à-dire les noms n'ayant pas été proclamés par le lieute-nant-gouverneur en conseil, n'apparaissent dans les dits rapports qu'en caractères italiques. Il est désirable que l'on se conforme à cette pratique et la Commission espère que l'on voudra bien en prendre note.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre, Votre dévoué serviteur, J.-N. MILLER,

Président.

APPENDICE No 22

RAPPORT DU SERVICE HYDRAULIQUE POUR L'ANNEE FINISSANT LE 30 JUIN 1920.

A l'honorable Honoré Mercier, Ministre des Terres et Forêts, Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le neuvième rapport du service hydraulique, pour l'année terminée le 30 juin 1920.

Pour faciliter la comparaison du présent rapport avec ceux publiés antérieurement, les rubriques ci-dessous conservent le même ordre.

- 1° Lots de grèves et de rivières.
- 2° Forces hydrauliques.
- 3° Réservoirs d'emmagasinage des eaux.
- 4° Bureaux météorologiques.
- 5° Commission des eaux courantes.
- 6° Inspections et autres travaux.
- 7° Lois des ouvrages en rivières.
- 8° Dominion Power Board.
- 9° Administration et recettes.
- 1°—Lots de grèves et de rivières.—Le département a accordé, par bail, onze concessions de lots de grèves ou de rivières ayant pour objet général la protection ou l'amélioration des rives sous diverses formes ; trois de ces concessions ont un caractère plus particulier, ce sont celles autorisant : la pose de fils électriques traversant la rivière des Prairies; l'établissement de piliers et estacades sur la rivière Grande-Cascapédia, pour le flottage et l'emmagasinement des bois ; l'exploitation d'herbes marines sur les grèves du St-Laurent en face de Trois-Pistoles.

Ces concessions sont réparties comme suit :

Pour amélioration ou protection des rives	8
Pour ligne de transmission électrique	1
Pour flottage et emmagasinement des bois	1
Pour exploitation d'herbes marines	1

2.—Forces hydrauliques.—Deux sites pour l'aménagement de forces hydrauliques ont été concédés par bail emphytéotique.

Ce sont:

- 1.—Les chutes de la rivière Franquelin, d'une puissance d'environ 500 chevaux, dans les cantons de Bourdon et de Franquelin, avec le lit de la rivière et certains terrains riverains;
- 2.—Une chute de la rivière La Sarre, d'environ 675 chevaux, dans le canton de La Sarre, avec le lit de la rivière et certains terrains riverains.

La quantité de force motrice produite durant l'année et provenant des chutes ou rapides concédés par bail, a été comme suit :

3.—Réservoirs d'emmagasinage des eaux.—Aucun ouvrage n'a été exécuté durant l'année écoulée dans le but d'emmagasiner les eaux ; le seul projet à l'étude est celui de la rivière Savane, affluent de la Ste-Anne (de Beaupré) et il y a lieu de croire qu'il sera exécuté durant l'année prochaine.

Pour les ouvrages déjà existants il est inutile de s'étendre longuement pour énumérer les avantages qui en dérivent; les sommes indiquées dans la colonne des recettes pour l'utilisation des eaux des réservoirs Gouin, Allard et Ste-Anne-de-Beaupré, prouvent amplement que le but visé a été atteint.

Notons que les volumes d'eau emmagasinés dans les réservoirs Gouin et Allard ont permis de pourvoir amplement au débit de la régularisation, tel que prévu à l'avance, que les dommages résultant des inondations du printemps le long de ces rivières ont été réduits à un minimum et que le flottage des bois s'est effectué dans de meilleures conditions.

4.—Bureaux météorologiques.—La connaissance des conditions atmosphériques dans les différentes parties de la province devient de plus en plus utile à mesure que se propage le mouvement de colonisation et de développement intense de nos industries forestières, minières et autres.

Il devenait opportun de mieux surveiller les observations météorologiques ; des démarches appropriées furent faites et comme résultat pratique du travail accompli concurrement par votre Département, par la Commission des Eaux Courantes et par le Bureau des Statistiques, le bulletin annoncé dans notre rapport de l'année dernière a pu voir le jour et être distribué gratuitement, chaque mois, à tous les intéressés, c'est-à-dire aux usines, aux institutions enseignantes, aux associations agricoles et à nombre de particuliers.

Un nouveau poste de météorologie a été fondé cette année à St-Gabriel-de-Brandon. Vingt bureaux ont été subventionnés par le Département des terres.

5.—Commission des eaux courantes.—Comme par le passé, la Commission s'est occupée de travaux techniques extérieurs. C'est ainsi que des études ont été entreprises sur les rivières Bécancour et Chateauguay en vue de rechercher les moyens à prendre pour parer aux inondations qui ont lieu certaines années sur ces cours d'eau.

D'autres études aussi ont été recommandées sur les cours d'eau suivants :

Rivière Ste Anne-de-la-Pérade—étude des lacs relativement à l'emmagasinage en vue d'améliorer le régime de la rivière et d'aider aux usines établies à avoir un meilleur rendement;

Rivière Chamouchouane—étude du profil en long et de certaines chutes ;

Rivière Shawinigan—étude du bassin et des lacs en vue d'améliorer le régime de la rivière ;

Rivière Bell—étude de deux emplacements de barrage pour usines de pulpe ;

Rivière Shipshaw—étude du profil et des industries établies en vue d'accorder certaines concessions qui ont été demandées depuis longtemps par la compagnie Price.

Enfin, le Département a demandé à la Commission de continuer son examen de certaines rivières de la côte nord du Saint-Laurent. Ce dernier travail est une grande entreprise qui s'étendra sur plusieurs années et qui devrait être poussé plus activement dans l'avenir.

6.—Inspections et autres travaux.—Pour les questions qui ne deman dent pas d'équipes ni d'études de longue haleine, les ingénieurs du Service Hydraulique ont fait un certain nombre d'inspections, notamment : au lac Meach, au lac des Piles, sur les rivières Mitis, Saint-Maurice, Ste-Anne-des-Monts, Matane, au rapide des Cèdres, au barachois de Port-Daniel.

7.—Lois des ouvrages en rivières.—Les lois passées en 1918 relativement aux ouvrages en rivières pour fins hydrauliques, pour fins de flottage du bois et pour fins d'emmagasinement ont été appliquées durant le dernier exercice.

Bien que ces lois n'aient pas été d'abord bien comprises, le public commence à s'y conformer graduellement ; un certain nombre d'autorisations ont été données durant l'année terminée et plusieurs demandes sont actuellement à l'étude.

Conformément à nos instructions, les propriétaires de barrages pour faciliter le flottage du bois nous ont fourni un rapport préliminaire avec une carte-index montrant le site de chacun des barrages. Ce travail est pratiquement terminé et au-delà de 1600 barrages ont été enregistrés.

Il s'agira maintenant de donner les autorisations requises pour tous ces ouvrages, dès que des plans et devis nous auront été soumis.

8.—Dominion Power Board.—Le D. P. B. n a eu que trois séances durant l'année fiscale, mais n'a pas cessé toutefois de s'intéresser aux importants problèmes qui sont à l'étude. Mentionnons particulièrement la question de navigation océanique, de Montréal aux grands lacs qui a fait l'objet d'une enquête spéciale de la part d'une Commission internationale.

Les témoignages entendus à Montréal par cette Cour ont montré toute l'importance de ce grand projet pour la ville de Montréal tant au point de vue du port que de celui des forces hydrauliques. Le Gouvernement provincial s'est contenté jusq'ici de suivre de loin ces débats, mais nous signalerons ici que nous ne saurions y rester indifférents et qu'il vaudrait mieux aussitôt que possible obtenir des données précises sur ce sujet.

9.—Administration et recettes.

Les concessions nouvelles de l'année se répartissent comme suit :

	Loués	Vendus	Total
Chutes et rapides	2		2
Lots de grèves pour amélioration aux rives	8		8
Lot de grève pour ligne de transmission	1		1
Lot de grève pour flottage et emmagasine-			
$ment des bois \dots \dots$	1		1
Lot de grève pour exploitation d'herbe ma-			
rine	1		1
		 .	
Total	13		13

La récapitulation de tous les baux consentis par le Département jusqu'au 30 juin donne le tableau suivant :

Chutes et rapides	25
Lots de grèves pour amélioration aux rives	90
Lots de rivières pour exploitation de sable	12
Lots de grèves pour exploitation d'herbe marine	20

147

En examinant le tableau ci-dessous des recettes, on constate une certaine diminution par rapport à l'exercice précédent. Elle résulte de l'irrégularité dans le paiement des redevances pour les eaux des réservoirs :

RECETTES—ANNÉE - 1919-20

		,	
Provenances	Montants des loyers	Montants des ventes	Total
Forces hydrauliques	\$ 42,538.32		\$ 42,538.32
Lots de grèves et de rivières	1,773.25		1,773.25
Lots pour exploitation de sable	6,884.78		6,884.78
Lots pour exploitation d'herbe marine	20.00		20.00
Total	51,216.35		\$ 51,216.35
Autorisation de barrages		75.00	\$ 75.00
Eaux du réservoir Gouin :			
Shawinigan Water & Power Co	117,719.00		
Laurentide Co., Ltd, six mois	29,42822		
Brown Corporation	14,690.22		
Total			161,837.44
Eaux du réservoir Allard :			
Canada Paper Co., Ltd	4,725.00		
Cité de Sherbrooke	4,466.00		
Brompton Pulp & Paper Co., Ltd.	39,145.85		
Total			48,336.85
Eaux du réservoir Ste-Anne (de Beaupré):			
Laurentian Power Co	3,558.31	-	
· Total			3,558.31
Grand total			\$ 265,023.95

Il reste enfin à constater que le travail du Service Hydraulique augmente considérablement et que l'application de la loi des barrages va nécessiter un accroissement graduel du personnel. Il est urgent aussi de noter que l'accumulation des travaux des années antérieures, telle que représentée par les 147 baux, constitue, si on peut ainsi dire, un bagage important qui nécessite une surveillance continuelle tant pour la collecte des redevances que pour le contrôle des obligations imposées aux locataires.

Le tout respectueusement soumis,

ARTHUR Amos,
Chef du Service Hydraulique.

Québec, 30 juin1920.

APPENDICE

Tableau indiquant le nombre de ventes de lots opérées, dans

BRANCHE

		د	Juillet			Août		Se	ptem	bre	О	ctobr	e
AGENCES	NOMS DES AGENTS	Moins de 100 acres	100 à 125 acres	Plus de 125 acres	Moins de 100 acres	100 à 125 acres	Plus de 125 acres	Moins de 100 acres	100 à 125 actes	Plus de 125 acres	Moins de 100 acres	100 à 125 acres	Plus de 125 acres
Coulonge, Ouest	Albert Guay	5	2		1	2	ļ	4	3				ļ
" Est	Alex Pitt	3	1	1	6	4	 	1			2		
Gatineau, Sud	LA. Gendron				ļ		ļ 						
" Nord	RM. Gendron		1	1			ļ		1		1		
Petite-Nation, Centre	UL. Joubert	·				ļ <i>.</i>	ļ		1				
" Est	SA. Filion	1	1		1		ļ	ļ	ļ	ļ		1	
" Nord	Nap. Pagé	3	5		1	4		1	1	,.	2	2	ļ
Assomption, Est	EJ. Marchand	2	4		2		ļ	 	1		1	,	
Ouest	JA. Martin				1	1	ļ	2				. ره. ا	
Lac Mégantic	JA. Lambert	3	2	,.				ļ		.,	,.		
St-Francois	CO. Biron	1					ļ	ļ					
Arthabaska	FX. Lemieux	1	1	 		ļ	ļ	ļ	. .	ļ	1		
Abitibi	H. Authier	73	54		64	52	ļ	62	38	3	43	61	2
Echanges	JL. Lassonde	1	5	1	1	3	ļ	2	4	ļ	2	4	1
Total de chaque classe		93	76	3	77	66		72	49	3	52	68	a
Total des trois classes			172			143			124			123	ļ

Total des ventes de chaque classe:

724 ventes moins de 100 acres.

697 " de 100 à 125 acres.

34 " plus de 125 acres.

1455 comprenant une superficie de 109,841 acres.

No 23 chaque agence de la Province, du 1er juillet 1919 au 30 juin 1920

OUEST

No	veml	ore	D	écem	bre	J	anvie	r	F	evrie	r		Mars			Avril			Mai			Juin	
Moine de 100 acres	100 à 125 acres	Plus de 125 acres	Moins de 100 acres	100 & 125 acres	Plus de	Moins de 100 seres	100 & 125 acres	Plus de 125 acres	Moins de 100 acres	100 à 125 acres	Plus de 125 acres	Moins de 100 acres	100 à 125 acres	Plus de 125 acres	Moins de 100 seres	100 à 125 actes	Plus de 125 acres	Moins de 100 acres	100 & 125 acres	Plus de 125 aeres	Moins de 100 acres	100 & 125 Rores	Plus de 125 acres
	1		2	8	ş	2	2			1		7	2		3	4	1	3	4	2	3	5	
	1	1	1	1	·							3	1		4	1	2	2			2		
••••	••••											1						ļ		····	1	1	
	2		1			2			1							3		5	1	2	3	2	
••••	••••																			····		· • • ·	••••
	••••		,	'	1				2												1	2	• • • •
3	4		1	1	5 1	2	2		1	2		5	1	1	1			10	1			5	
•	••••		•										1			,			1		1		1
••••																		3			1		
							3		1	,			, ,					3	ĺ			1	
, , ,			3						3			2			8	1		1			5	2	
36	38		34	1	3	25	31	1	1	İ		36	30	8	Ì	36		56	42	2			
1	6		ļ	10	5	. 2	1	1	2	8	1	4	 : 9	. .	3	11	1	Į	l	l	1	3	
			_		-[-			 														
42	53	1	49	7.	: 4	33	39	2	37	49	1	58	 45	9	60	57	4	86	56	6	65	65	1
	96			124	1		74			87			112		<u>-</u>	121			148			131	

APPENDICE

Tableau indiquant le nombre de ventes de lots opérées dans

BRANCHE

		Juillet	Août	Septembre	Octobre
AGENCES	NOMS DES AGENTS	Moins de 100 a 125 acres Plus de 125 acres	Moine de 100 acres 100 à 125 acres Plus de 125 acres	Moine de 100 acres 100 à 125 acres Plus de 125 acres	Moins de 100 scres 100 à 125 sores Plus de
Montmagny " sous agence Grand'Ville. Rimouski, Est " Ouest Bonaventure, Est " Centre. Témiscouata. Gaspé, Ouest " Centre. " Est Saguenay Côte Nord Lac St-Jean, Est " Centre.	Nap. Mathieu JA. Ouellet AE. Michon Gons. Laflamme JJB. Lavoie LP. Bilodeau JB. Danjou P. Bourdages WH. Clapperton CF. Beaulieu Léon Côté John Carter Mde JA. L'Espérance Aug. Caron AE. Joncas JA. Claveau Edm. Dumas AP. Oliquin G. Audet JE. Boily LA. Lord G. Gauthier Saucier & Dionne W. Chevarie	9 19 19 1 9 8 2 8 2 8 1 2 5 7	2 1 1 6 1 4 1 2 3 3 1 2 1 2 1 2 1 2 8 7 2 8 7 4 1 1	3	1 5 1 5 1 2 9 1
Total de chaque classe		. 33 65 1	6 26 45	4 20 30	3 21 42 3
: Total des trois classes :		114	75	53	66

Total des ventes de chaque classe:

331 ventes moins de 100 acres.

488 " de 100 à 125 acres.

87 " plus de 125 acres.

906 " comprenant une superficie de 87,569 acres.
Octrois gratuits aux soldats 21 " " 1,944 "

Total..... 89,513 acres

No 23.—Suite chaque agence de la province, du 1er juillet 1919 au 30 juin 1920

EsT

No	vemi	ore	D	écem	bre		anvio) F]	Févrie	er		Mar)		Avri]		Mai			Juin	
Moins de 100 acres	100 à 125 aures	Plus de 125 acres	Moins de 100 acres	100 & 125	Plus de 125 acres	Moins de 100 acres	100 & 125 acres	Plus de 125 acres	Moins de 100 acres	100 & 125 acres	Plus de	Moins de 100 acres	100 & 125 acres	Plus de 125 aores	Moins de 100 acres	100 à 125 aores	Plus de 125 acres	Moins de 100 sores	100 à 125 acres	Plus de 125 acres	Moins de 100 acres	100 à 125 acres	Plus de 125 aores
1 1 2 2 4 4	3 3 10 10	1	11 22 2 2 15 2 2 4 4 2 2	\$	3	11 22 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 11 1	77 155	1	1 1	4	2	1 1 2 1 1 1 1 1 2 3 3	3 6	1 4	133 1 1 4 3 3 3 2 2 1 5 17 17 1 5 5	1 9 4 1 1 1 2 2	15	2 1 1 2 3 3 6 1 1 3 1 1 2 6 6	2 3 3 7 9 3	1 1 1 3	2 2 2 5 3 3 5 5 2 2 2 11	11 31 18 22 14 6 17 73 315	11
19	46	2	38	35	4	14	27	8	11	11	3	19	22	5	72	67	26	27	35	6	31	63	7
	67			77			49			25			46			165			68			101	